

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

AUDITIONS PUBLIQUES DU
13 MAI 2008 - GATINEAU

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT D'INTRODUCTION	4
MME DENISE VEILLEUX, traductrice, à titre de citoyenne et ex-candidate de l'Union des forces progressistes de 2003	11
MME THÉRÈSE VIEL DÉRY, présidente Parti québécois de Gatineau	28
M. BRIAN GIBB, président Parti vert du Québec	48
M. ANDRÉ HUBERT	66

- - - - -

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION 89

- - - - -

PRÉSENTATION DE :

M. DAVID PAGÉ
Adjoint parlementaire 96

M. JEAN-MARC SOUCIE, président
Association libérale de Pontiac 132

- - - - -

1 Gatineau s'inscrit dans le processus de
2 consultation prévu dans la Loi électorale pour
3 nous éclairer sur la meilleure façon possible de
4 découper le territoire du Québec à des fins
5 électorales. On veut que ce soit fait de façon
6 juste et équitable, nous sommes partis des
7 critères que la loi prévoit, notamment le critère
8 numérique, je pense qu'il est facilement
9 identifiable et mesurable et surtout aussi, le
10 critère, en fait, de la représentation de la
11 population, la représentation effective,
12 s'assurer, en fait, qu'on se retrouve, là, dans
13 cette nouvelle proposition qu'on fait, même si ce
14 n'est pas toujours parfaitement possible, compte
15 tenu, encore une fois, du critère numérique qu'il
16 faut respecter absolument.

17 À partir de là, qui de mieux placé que vous, une
18 fois que nous, on a pris de l'information de
19 différentes sources pour préparer notre
20 proposition, qui de mieux placé que vous pour nous
21 éclairer sur, en fait, les nuances qu'on n'aurait
22 pas saisies ou entendre des suggestions qui nous
23 apparaîtraient favorables pour améliorer la
24 proposition qu'on a rendue publique.

25 Alors, avant de vous laisser la parole, je vais

1 demander à monsieur Courville justement de nous
2 rappeler le cadre légal dans lequel on a
3 travaillé.

4 Alors, s'il vous plaît, Serge.

5 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

6 Merci, monsieur Blanchet.

7 Alors, le travail de délimitation de la carte
8 électorale du Québec exige une analyse rigoureuse
9 et minutieuse. Les règles contenues dans la Loi
10 électorale ont évidemment encadré ce travail, il
11 convient de vous rappeler ce qu'elles sont et
12 surtout ce qu'elles visent.

13 La Loi électorale précise qu'une circonscription
14 doit représenter une communauté naturelle en
15 fonction de facteurs démographiques, géographiques
16 et sociologiques. On parle donc ici de la
17 configuration d'une région, de l'organisation de
18 son réseau urbain et routier, des limites des
19 arrondissements, des municipalités et des MRC, de
20 la densité de la population et de son taux de
21 croissance, etc.

22 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
23 façon dont la vie est organisée sur le territoire
24 et la présence de pôles ou de communautés
25 d'intérêts économiques constituent d'autres

1 exemples de facteurs à considérer.
2 De plus, pour assurer une certaine équité entre
3 les circonscriptions et les électeurs, la loi
4 précise que chaque circonscription doit regrouper
5 un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne pas de
6 vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en moins de
7 la moyenne provinciale, soit quarante-cinq mille
8 deux cent sept (45 207) électeurs, selon la liste
9 électorale permanente actuelle.
10 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour cent
11 (25 %), qui est parmi la plus élevée au Canada,
12 laisse donc à la Commission une marge de manoeuvre
13 intéressante, ce qui lui permet de bien tenir
14 compte des particularités de chaque région.
15 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
16 équilibre possible entre l'égalité du vote et les
17 communautés naturelles de manière à assurer équité
18 et justice pour l'ensemble des électeurs et
19 électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
20 principes qui ressortent de l'importante décision
21 rendue en dix-neuf cent quatre-vingt-onze (1991)
22 par la Cour suprême du Canada relativement à la
23 délimitation des circonscriptions électorales.
24 Malgré les bouleversements bien compréhensibles
25 que les changements proposés peuvent provoquer

1 dans certaines régions, la Commission ne peut se
2 soustraire à cette obligation de recherche
3 d'équilibre. La délimitation de la carte demande
4 donc de faire, bien évidemment, un examen attentif
5 de chacune des régions, mais n'oublions jamais
6 qu'elle demande aussi d'avoir à l'esprit le
7 travail d'ensemble de délimitation de toutes les
8 régions du Québec.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Alors, merci, Serge.

11 Je vais demander maintenant à monsieur Zacharias
12 de nous résumer brièvement ce que nous proposons
13 comme changement dans la région de l'Outaouais.

14 Alors, s'il vous plaît, John.

15 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

16 Merci, monsieur Blanchet.

17 Je vous invite aussi à regarder la carte à l'écran
18 afin de vous aider et de vous situer. Cette
19 carte-ci montre l'évolution du nombre d'électeurs
20 par municipalité depuis l'an deux mille (2000).
21 Donc, les cercles de couleur rouge indiquent une
22 évolution positive et ceux de couleur bleue, une
23 évolution négative, c'est-à-dire par la grosseur
24 du rond, la grosseur du rond indique l'ampleur de
25 la croissance ou de la décroissance.

1 Vous remarquerez que votre région a connu une
2 croissance très intéressante non seulement dans
3 Gatineau et ses banlieues, mais également chez
4 certaines municipalités plus rurales.
5 Maintenant, le portrait électoral. À l'étude des
6 cinq (5) circonscriptions de la région, nous avons
7 constaté que toutes respectaient le critère
8 numérique. Néanmoins, la circonscription de
9 Papineau est dite en situation critique, elle
10 compte un nombre d'électeurs élevé qui est en voie
11 de dépasser le maximum permis par la loi. Pour
12 éviter que Papineau ne devienne prochainement en
13 situation d'exception, nous suggérons de lui
14 retirer la municipalité de Val-des-Monts. Elle
15 irait rejoindre la circonscription de Gatineau qui
16 comprend déjà notamment la municipalité de
17 Cantley.
18 Pour compenser cet ajout dans la circonscription
19 de Gatineau, nous suggérons de lui retirer la
20 partie sud du secteur Touraine dans la Ville de
21 Gatineau. Cette portion urbaine serait ajoutée à
22 la circonscription de Chapleau dont la limite du
23 côté est se limiterait au boulevard Labrosse et
24 Lorrain.
25 Enfin, nous proposons de légères modifications aux

1 circonscriptions de Hull et de Pontiac. Le
2 territoire de Hull s'étendrait un peu plus à
3 l'ouest jusqu'au chemin Vanier et Rivermead afin
4 d'éviter de diviser certains quartiers
5 résidentiels.

6 Voilà qui résume la proposition de délimitation
7 dans la région de l'Outaouais.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Alors, merci, John.

10 Maintenant, la parole est à vous. Je vous indique
11 que les propos qui seront tenus ici seront
12 enregistrés pour nous permettre, le cas échéant,
13 d'y revenir lorsque viendra le temps de délibérer
14 sur la proposition finale que nous allons produire
15 à l'Assemblée nationale.

16 S'il y a des gens qui souhaitent intervenir et
17 puis qui ne sont pas enregistrés, je les
18 inviterais à le faire auprès de madame Lucie en
19 arrière qui va se faire un plaisir de noter les
20 personnes qui souhaiteraient effectivement nous
21 exprimer leur point de vue.

22 Donc, à compter de maintenant, je vais demander à
23 notre secrétaire général, monsieur Denis Fontaine,
24 de nous présenter le premier intervenant.

25 S'il vous plaît, monsieur Fontaine.

1 processus électoral est une importante question,
2 puisque c'est une question de démocratie. Le
3 poids égal de chaque vote, peu importe où on
4 habite, est un critère important pour moi, c'est
5 un principe quantitatif d'équité et le nombre
6 d'électeurs par circonscription est important,
7 c'est vrai. Comme électrice, c'est vrai que je
8 veux que le nombre de votes nécessaire pour se
9 faire élire comme député soit assez similaire
10 d'une circonscription à l'autre. Là-dessus, on
11 est d'accord vous et moi.
12 Cependant, changer la carte électoral ne corrige
13 pas l'iniquité fondamentale que produit le système
14 électoral actuel qui est le mode de scrutin
15 uninominal à un tour. Vous voyez où je veux en
16 venir. L'équité par rapport aux votes exprimés,
17 ça veut aussi dire mettre en place un système où
18 chaque vote compte, peu importe le parti pour
19 lequel on vote. Or, ce n'est pas le cas
20 maintenant, ce n'est pas le cas actuellement en
21 raison des effets de distorsion causés par le mode
22 de scrutin. J'exhorte donc le DGE, monsieur
23 Blanchet, à continuer sa démarche dans le sens
24 qu'il a déjà fait, c'est-à-dire il a remis un
25 rapport très bien étoffé, qui propose des

1 solutions et tout ça. Je sais que ce rapport a
2 été reçu avec peu d'enthousiasme à l'Assemblée
3 nationale. Cependant, ma démarche aujourd'hui,
4 personnellement et au nom des gens qui militent
5 comme moi dans Québec solidaire, a pour but
6 d'appuyer ces efforts et rappeler à nos élus que
7 la population souhaite un changement de mode de
8 scrutin également, outre la révision de la carte
9 électorale, pour remédier au déficit démocratique
10 actuel.

11 Alors, je vais parler un peu de mon expérience
12 comme électrice qui est venue dans l'Outaouais il
13 y a une vingtaine d'années pour illustrer le fait
14 que la représentation dans la carte électorale,
15 c'est une chose, mais que le poids du vote, selon
16 le parti pour lequel on vote, c'est important
17 également.

18 Je suis arrivée en mil neuf cent
19 quatre-vingt-trois (1983), j'ai vécu dans deux (2)
20 quartiers de la circonscription de Hull et
21 maintenant, depuis dix-huit (18) ans à peu près,
22 je vis dans la Ville de Aylmer, donc dans le
23 Pontiac, donc deux (2) circonscriptions
24 différentes.

25 Mon premier choc a été celui de connaître une

1 ville québécoise où c'était québécois, oui, mais
2 c'est une situation transfrontalière, où il y a la
3 présence du gouvernement fédéral qui pèse lourd
4 dans le paysage social et naturel et politique, où
5 la présence des Anglophones au sein de la Fonction
6 publique et la proximité d'une ville à majorité
7 anglophone a des pressions assimilatrices.
8 Mais le choc le plus frappant pour moi venant de
9 Montréal, je suis originaire de Montréal, ç'a été
10 le fait que j'ai perdu mon droit de vote, j'ai eu
11 l'impression de perdre mon droit de vote dans le
12 sens suivant, et je ne le savais pas, c'est les
13 gens qui se sont chargés de me le dire en me
14 disant : «Ici c'est un bastion libéral depuis des
15 lustres -- et ça, on nous l'a répété durant toute
16 la campagne électorale partielle qu'on vient de
17 vivre -- depuis cinquante (50), depuis cinquante
18 (50) ans, depuis cinquante (50) ans, sauf une
19 exception, madame "Ouellet"»11:23(1), etc.
20 Bon. Je vous avoue que ce fut un choc terrible
21 pour moi, parce que je n'avais pas compris qu'en
22 changeant d'endroit, de lieu, je perdais donc la
23 réalité effective de mon vote. Comme je suis bien
24 entêtée, je suis allée voter quand même chaque
25 fois, assidûment, mais je sais que beaucoup de mes

1 concitoyens et concitoyennes se découragent.
2 Je sais que la situation inverse se présente
3 également. Si on est fédéraliste dans un bastion
4 péquiste, bon, la situation est la même. Donc, ce
5 n'est pas uniquement à titre partisan que je me
6 présente ici aujourd'hui, mais c'est parce que
7 c'est une question d'équité là aussi.
8 Alors, il y a un message insidieux qui est
9 transmis à la population, qui est que : «Ne votez
10 pas pour un autre parti, ça ne vaut pas la peine.
11 Puis si vous ne votez pas pour le parti gagnant ou
12 donné gagnant, n'allez même pas exercer votre
13 droit de vote» et je trouve ça terrible.
14 Et d'ailleurs, je pense qu'une partie de la cause
15 de l'absentéisme qu'on voit, pas la seule, mais
16 une partie importante de cette abstention des gens
17 qui peut varier entre trente (30) et quarante pour
18 cent (40 %), selon le cas, selon les régions, est
19 en partie dû à ça, au fait qu'on voit, on fait un
20 calcul, est-ce que mon vote, ce qu'on appelle la
21 stratégie du vote utile, est-ce qu'en votant pour
22 tel parti, est-ce que je le fais uniquement par
23 entêtement idéologique, par conviction et parce
24 que je veux financer ce parti, ou bien est-ce que
25 je laisse faire, je n'y vais même pas? O.K.

1 Alors, ça, on appelle ça s'entêter à voter pour
2 ses idées, parce qu'à l'heure actuelle, je trouve
3 que comme électrice, je souffre du fait que mon
4 vote pour un Parti X, Québec solidaire en
5 l'occurrence, soit écarté. J'en souffre plus, en
6 fait, que la notion que mon député -- ma députée
7 cette fois-ci -- est élu avec quelques milliers de
8 représentation de moins en termes d'électeurs, ça
9 me touche moins.

10 Comme citoyenne engagée dans mon milieu, le
11 système électoral est pour moi un moyen de
12 participer aux décisions qui influencent le cours
13 de ma vie et celle des gens de ma région. Donc,
14 pour que les décisions soient prises à l'Assemblée
15 nationale en fonction du bien-être de toute la
16 population, il faut que tous les courants de
17 pensée politique soient présents, il faut qu'ils
18 puissent se faire entendre à l'Assemblée
19 nationale. Tel n'est pas le cas actuellement. Et
20 la réforme, la révision de la carte électorale ne
21 réglera pas ce problème de fond.

22 Le mode de scrutin uninominal à un tour répondait
23 sans doute aux besoins à l'époque où la société
24 était beaucoup plus homogène ou au point de vue
25 démographique et aussi où les partis politiques

1 étaient peu nombreux. Ils ont été deux (2)
2 pendant très longtemps, puis après ça, il y a eu
3 un troisième, Union nationale, enfin, donc pendant
4 assez longtemps, le système pouvait répondre aux
5 besoins, parce qu'il correspondait aux idées
6 véhiculées dans la société.
7 Ce n'est plus le cas actuellement. Depuis mil
8 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), on assiste
9 au Québec à l'émergence lente, mais constante de
10 deux (2) grands courants de pensée : la gauche
11 avec la fusion de trois (3) partis politiques pour
12 former l'Union des forces progressistes, que j'ai
13 représentée en deux mille trois (2003), et qui a
14 obtenu le troisième rang dans la circonscription
15 de Hull hier avec monsieur Bill Clennett; et le
16 deuxième courant de pensée qui s'impose dans la
17 société ici, mais ailleurs également, mais on
18 parle pour l'instant du Québec, c'est toute la
19 pensée écologiste avec la création du Parti vert
20 et, là aussi, des résultats qui s'affirment, mais
21 je vais laisser monsieur Gibb parler pour son
22 parti.
23 Alors, ces deux (2) partis recueillent environ
24 chacun dix pour cent (10 %) des voix, ce qui n'est
25 pas négligeable, et ce, malgré les effets

1 dissuasifs du système électoral actuel.
2 Il est grand temps, me semble-t-il, que le DGEQ
3 remédie à la non-représentation de tous les
4 courants politiques qui obtiennent la confiance
5 des électeurs et des électrices, ce qui équivaut,
6 à mon sens, à un déni de démocratie et d'ailleurs,
7 je trouve que le Directeur général des élections
8 l'a reconnu dans son rapport, il a fait le maximum
9 qu'il pouvait faire. Alors, nous, les citoyens et
10 les citoyennes, on vient lui prêter main forte, on
11 monte, non pas aux barricades, mais au micro,
12 c'est le choix qu'on a. Alors, il y a l'urne, il
13 y a le micro et après, il nous reste la rue.
14 Vous savez, on a reproché beaucoup au Québec, aux
15 gens de s'opposer à certains projets, de faire de
16 l'immobilisme, de bloquer des projets, que ce soit
17 un casino ou un Rabaska, etc. Bon. Mais est-ce
18 que la situation serait différente s'il y avait,
19 à l'intérieur de l'Assemblée nationale, des
20 courants de pensée qui étaient représentatifs de
21 l'ensemble des opinions dans la société et que les
22 projets en question et d'autres étaient débattus
23 à la lueur de toutes ces opinions-là? Peut-être.
24 Peut-être.
25 Alors, il y a des effets pervers du système

1 électoral actuel. Le fait que le système ne
2 prenne pas en compte des courants politiques
3 novateurs est évidemment injuste pour les partis
4 qui se donnent la peine de se créer et de se
5 former, de former leurs membres, d'informer la
6 population, etc., donc c'est injuste.
7 Mais il y a aussi d'autres effets pervers et c'est
8 un effet de cercle vicieux. Durant une campagne
9 électorale, les médias couvrent de façon moindre
10 les tiers partis en invoquant leur faible poids
11 électoral. Bien sûr, on va dire : Ah, mais on
12 s'occupe des trois (3) principaux partis ou les
13 trois (3) partis représentés à l'Assemblée
14 nationale et, les autres, bien, s'il reste du
15 temps, une phrase, deux (2) mots, une photo,
16 contentez-vous de ça. Bon.
17 L'effet sur les électeurs et les électrices, c'est
18 qu'ils connaissent mal ces nouvelles formations,
19 dans lesquelles ils pourraient peut-être se
20 reconnaître.
21 Le mode de scrutin actuel favorise aussi le vote
22 utile, je passe sur les technicalités de cette...
23 on connaît assez bien ça, donc il y a une
24 proportion de gens, une forte même proportion de
25 gens qui ne votent pas nécessairement pour leurs

1 idées, mais qui votent contre le parti au pouvoir
2 quand ils en ont assez, pour essayer de le
3 remplacer, pour avoir une forme de changement,
4 même si ce changement ne correspond peut-être pas
5 entièrement à leurs options politiques, à leurs
6 idées.

7 Les résultats électoraux qui sont produits par ce
8 système-là, évidemment, font en sorte que les
9 partis, les tiers partis ne font pas le plein de
10 leurs votes et les résultats électoraux faibles ou
11 moins élevés que les trois (3) partis principaux
12 ne reflètent pas toute la gamme des options
13 politiques qui sont présentes sur le terrain.

14 Donc, en dehors des élections, on fait abstraction
15 de ces résultats électoraux minimes, on s'en sert
16 pour dire que ça confirme donc le rôle marginal
17 des tiers partis, d'où l'effet de cercle
18 vicieux : peu connu, on n'en parle pas, peu de
19 résultats électoraux, puis en dehors des campagnes
20 électorales, on n'est même pas obligé de les
21 mentionner. O.K. Donc, le public continue à
22 connaître peu ou mal les tiers partis et aux
23 élections suivantes, on recommence.

24 Alors, il faut être drôlement entêté pour
25 s'engager en politique pour défendre des idées et

1 des idéaux, mais il y a des gens qui le font.
2 C'est un travail, j'aurais le goût de vous
3 demander : Avez-vous une idée des efforts, du
4 temps, de l'énergie nécessaire qu'il faut pour des
5 simples citoyens? Et le mot «simple» a son
6 importance ici. On ne parle pas de corporations,
7 on ne parle pas de groupes financés largement, on
8 parle de simples citoyens qui osent se réunir pour
9 avancer des idées différentes, pour avancer des
10 solutions aussi. Ces personnes qui travaillent
11 dans les partis politiques, qu'on appelle tiers
12 partis, méritent donc un meilleur traitement que
13 ne le fait à l'heure actuelle le système
14 électoral.

15 La réforme du mode de scrutin répond donc aux
16 exigences, oui, de la justice, mais aussi c'est
17 une question de bonne gouvernance. Dans une
18 société complexe comme le Québec, comment peut-on
19 encore se priver des idées novatrices portées par
20 les tiers partis? Comment peut-on prendre des
21 décisions vraiment éclairées quand il manque à la
22 table des partis qui emportent l'adhésion d'un
23 pourcentage significatif de la population? Devant
24 les défis sociaux, économiques, écologiques qui
25 sont à nos portes, comment le Québec peut-il

1 encore se permettre de négliger les talents d'une
2 proportion importante de citoyens et de citoyennes
3 engagés?

4 Une assemblée législative qui représenterait tous
5 les courants politiques significatifs au sein de
6 la population aurait davantage de légitimité. Les
7 décisions seraient prises après un examen plus
8 complet des avantages et des inconvénients pour
9 toute la population.

10 Par conséquent, comme électrice et comme citoyenne
11 engagée, j'invite votre commission, puis plus
12 particulièrement le Directeur général des
13 élections, à poursuivre sa démarche pour améliorer
14 les rouages de notre système démocratique. Je
15 l'exhorte à faire en sorte que chaque vote ait une
16 valeur égale, peu importe où l'on vit, donc la
17 révision de la carte électorale, mais aussi peu
18 importe le parti que l'on choisit.

19 La révision de la carte électorale permettra de
20 respecter également, de façon égale, les votes,
21 les bulletins, mais seule une réforme du mode de
22 scrutin permettra de respecter également le choix
23 exprimé sur ces bulletins de vote.

24 Je vous remercie.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Alors, merci, madame Veilleux, de votre
2 présentation...

3 **MME DENISE VEILLEUX :**

4 Je vous remercie.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 ... très éclairante pour nous. Évidemment, le
7 changement de mode de scrutin, c'est un dossier
8 qui est vraiment présent dans l'actualité.

9 **MME DENISE VEILLEUX :**

10 Hum hum.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 On comprend que nous, la loi nous a obligés à
13 intervenir à un moment précis, hein.

14 **MME DENISE VEILLEUX :**

15 Hum hum.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Écoutez, depuis une dizaine d'années, je pense que
18 c'est vraiment remarquable de voir à quel point ce
19 sujet-là a été dans l'actualité. Rappelons-nous
20 les États généraux présidés par monsieur Béland.

21 **MME DENISE VEILLEUX :**

22 Oui, exactement.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Rappelons-nous l'avant-projet de loi présenté par
25 monsieur Dupuis et, en fait, repris par monsieur

1 Pelletier, la consultation de la Commission
2 parlementaire spéciale qui a fait le tour du
3 Québec pour recueillir, en fait, les points de vue
4 de la population sur la proposition qui y était
5 faite. Le mandat que j'ai eu comme Directeur
6 général des élections d'analyser un modèle que
7 j'ai commenté largement et, en fait...

8 **MME DENISE VEILLEUX :**

9 Hum hum.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 ... je pense que, maintenant, ce document-là est
12 devenu un document incontournable pour toute
13 personne qui va vouloir discuter de ce sujet-là et
14 quant à moi, finalement, personnellement j'ai la
15 conviction que le sujet est toujours d'actualité,
16 même s'il y a un temps d'arrêt, une parenthèse qui
17 doit être faite maintenant, étant donné que la Loi
18 électorale, telle qu'elle existe présentement,
19 prévoit qu'après chaque deux (2) élections, il
20 faut revoir les délimitations des circonscriptions
21 électorales.

22 On voit bien qu'en même temps ou parallèlement
23 aussi, la discussion sur le mode de scrutin se
24 poursuit. On a compris qu'actuellement il n'y
25 avait pas consensus au sein des différentes

1 formations politiques représentées à l'Assemblée
2 nationale sur cette question...

3 **MME DENISE VEILLEUX :**
4 Hum hum.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
6 ... mais je pense que le débat va continuer.
7 Alors, on verra bien ce que l'avenir nous réserve.
8 Évidemment, ce qui est arrivé en Ontario, au
9 niveau du référendum, ça n'a pas vraiment, en
10 fait, aidé...

11 **MME DENISE VEILLEUX :**
12 Non, c'est vrai.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
14 ... la cause québécoise, si on peut dire. Il y
15 aura prochainement, vous le savez, en
16 Colombie-Britannique aussi...

17 **MME DENISE VEILLEUX :**
18 Hum hum.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
20 ... un référendum à l'occasion d'élections du mois
21 de mai prochain, bien, très très prochainement,
22 là, une élection qui va aussi contenir un
23 référendum pour reprendre la question qui avait
24 été posée en deux mille quatre (2004) sur un
25 changement de mode du scrutin là aussi, donc c'est

1 un mouvement qui est présent dans plusieurs
2 provinces du Canada, plusieurs (inaudible), même
3 le gouvernement fédéral a ça dans ses cartons
4 aussi...

5 **MME DENISE VEILLEUX :**

6 Oui oui.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 ... mais c'est moins avancé que nous. Je dirais
9 que c'est un sujet de l'heure, mais qui mérite, en
10 fait, réflexion, qui mérite considération.

11 On comprend que changer le mode de scrutin, ce
12 n'est pas le genre d'intervention qu'on fait sans
13 longue réflexion. Elle se fait. Elle se fait...

14 **MME DENISE VEILLEUX :**

15 Hum hum.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 ... et on peut penser finalement qu'à un moment
18 donné, il y a une décision claire qui sera prise
19 sur cette question-là, dans le meilleur intérêt de
20 la représentation finalement de la population et
21 des différents...

22 **MME DENISE VEILLEUX :**

23 Exact.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 ... mouvements qu'on y retrouve.

1 **MME DENISE VEILLEUX :**
2 Bien, je vous encourage à... en tout cas, je vous
3 félicite d'abord avant de vous encourager, je vous
4 félicite du travail qui a été fait par votre
5 bureau et puis votre personne aussi, puis d'avoir
6 maintenu l'indépendance de votre commission
7 électorale par rapport au travail aussi de la
8 révision de la carte. Je pense qu'on a essayé
9 encore là de peut-être un peu vous mettre sur une
10 voie d'évitement, alors c'est tout à votre
11 honneur.
12 Et pour ce qui est du changement précis et des
13 différentes façons de calculer et tout ça, c'est
14 bien évident, par rapport à un nouveau mode de
15 scrutin, c'est bien évident qu'on se reverra
16 bientôt, je l'espère, et l'important, je pense que
17 la population continue à revendiquer ça, parce
18 qu'au bout du compte, ce ne sont pas uniquement
19 les partis politiques qui y perdent, ce sont les
20 citoyens et les citoyennes, et moi, je pense à ce
21 trente (30), quarante pour cent (40 %) de
22 personnes qui n'y croient plus, qui n'y vont plus,
23 qui ne vont même plus exercer leur droit de vote.
24 Et je trouve que, comme pays qui va à l'extérieur
25 parfois, le Canada va représenter, va défendre les

1 Alors, oui, c'est ça, je suis bien Thérèse Viel
2 Déry, présidente de la circonscription de Gatineau
3 pour le Parti québécois et je suis aussi
4 ex-candidate pour le Parti québécois dans la
5 circonscription de Gatineau.

6 Alors, je ne ferai pas un exposé tellement long
7 parce que, compte tenu parfois du temps, je n'ai
8 pas pu mettre tout le temps que j'aurais aimé sur
9 le dossier, mais j'ai quand même voulu apporter ma
10 réflexion et puis mon point de vue à la suite de
11 mon expérience.

12 Alors, moi, je suis impliquée depuis dix (10) ans
13 maintenant en politique. Je me suis impliquée au
14 niveau d'un parti politique sur invitation des
15 amis. Je dois dire qu'avant, j'étais engagée dans
16 mon milieu puis peu politisée. Alors, je me dis
17 mon point de vue va rejoindre probablement le
18 point de vue de personnes qui sont dans la
19 communauté et puis qui ne sont pas nécessairement
20 sur des partis politiques, par rapport à la
21 connaissance de tous ces dossiers.

22 Alors, au départ, moi, j'ai fait une recherche
23 pour comprendre les structures d'articulation
24 régions, gouvernements, toutes les structures qui
25 existent pour parrainer les municipalités, pour

1 parrainer au niveau des commissions scolaires,
2 parce que j'étais à la Commission du programme de
3 mon parti et je me suis dit : «Avant d'examiner
4 ces dossiers-là, j'aimerais bien connaître ma
5 région.» Et je dirais que ceci m'a amenée à être
6 de Gatinoise une Outaouaise parce que j'étais de
7 l'extérieur et, venant de l'extérieur, pour moi,
8 à cause des médias que nous recevons ici, qui,
9 dans la région, est le Journal Le Droit, quand on
10 est francophone, à part ça, bien, on se branche
11 sur les journaux de Montréal, disons, alors la
12 perception qu'on a, c'est que l'Outaouais, c'est
13 Gatineau. Alors, c'est la communauté urbaine, je
14 dirais, Gatineau, Aylmer, les nouvelles nous
15 viennent peu de la région de l'extérieur.
16 Alors maintenant donc, je me suis abonnée au
17 Journal La Gatineau, qui est le journal de ma
18 circonscription, au nord de la Gatineau, pour
19 connaître un petit peu ce qui se passe, et je vais
20 vous avouer que parfois j'ai plus d'information
21 sur le Québec et les communiqués gouvernementaux
22 québécois à partir du Journal de La Gatineau et
23 sur les activités, justement, qui sont parrainées
24 par le gouvernement québécois que par la Journal
25 Le Droit, qui, après qu'il a couvert la Colline

1 parlementaire, qu'il a couvert un peu la Ville de
2 Gatineau, qu'il a couvert aussi les petites
3 nouvelles qui ressemblent un peu au Journal de
4 Montréal, il ne reste pas grand place. Alors, on
5 a une page habituellement pour le Québec qui
6 couvre un petit peu ce que fait le gouvernement
7 québécois.

8 Et aussi, je dirais aussi que par le fait de mon
9 engagement au niveau du Parti québécois, j'ai fait
10 aussi la connaissance physique de ma
11 circonscription et la connaissance physique aussi,
12 je dirais, de la région. C'est sûr qu'il y a eu
13 du tourisme un peu à travers ça, mais comme j'ai
14 participé aux activités de financement et de
15 renouvellement de carte dans mon parti, madame
16 Veilleux parlait tantôt d'un peu d'une hégémonie
17 ou d'une présence quasi présente, là... quasi
18 constante du PLQ, du Parti libéral dans les
19 structures. Alors nous, on vit un petit peu un
20 côté biaisé de ceci, à savoir que dans nos
21 villages du nord, les gens ne veulent pas
22 s'afficher, ils ont extrêmement peur, c'est lié à
23 une espèce de crainte de perdre un emploi ou, en
24 tous les cas, peut-être une crainte aussi que
25 j'aimerais analyser plus en profondeur, mais qui

1 m'a semblé liée aussi à des possibilités d'avoir
2 de l'emploi, avoir des avantages quelconques.
3 Alors, ce qui veut dire que nous du milieu, parce
4 que si je regarde ma circonscription de Gatineau,
5 nous partons du milieu ville pour monter tout le
6 long de la Rivière Gatineau et rejoindre jusqu'à
7 Maniwaki, Grands-Remous et les espaces non
8 organisés du nord. Alors, c'est beaucoup les gens
9 du milieu ville qui portent, disons, la structure
10 du Parti québécois, si on peut dire, on a des gens
11 qui sont des piliers dans les villages, mais
12 souvent ils ne veulent pas s'afficher.
13 Alors donc j'ai dû aller faire du financement,
14 alors j'ai appris... j'en ai fait aussi une
15 opération tourisme en même temps, me disant : «Je
16 vais aller connaître ma région.» Alors, j'ai fait
17 donc du financement dans Bouchette, dans Messines,
18 dans Maniwaki, dans Grands-Remous, dans tous ces
19 villages, je n'avais jamais vu le Lac-Blue-Sea et
20 maintenant que j'ai vu le Lac-Blue-Sea, je peux
21 donc dire : «J'ai vu le Lac-Blue-Sea et je peux
22 mourir.» Et aussi, bien entendu, le fait d'avoir
23 été candidate m'a amenée encore plus à connaître
24 ma circonscription.
25 Et aussi, en étant à la Commission du programme,

1 j'ai voulu suivre les dossiers de la région, donc
2 agriculture, foresterie, tourisme, santé, le
3 scolaire. Bon. Ça peut toujours être approfondi,
4 on le sait, mais on y va chacun avec le temps
5 qu'on a, et mon travail politique est quand même
6 un travail de bénévolat, alors j'y mets beaucoup
7 de temps, mais j'ai aussi d'autres préoccupations
8 dans ma vie.

9 Je dois dire que, aussi, ce travail en politique
10 m'a amenée, justement, déjà à la révision de la
11 carte électorale, la dernière révision, à prendre
12 connaissance de ce dossier-là et à trouver
13 particulièrement intéressant. Je n'avais jamais
14 été éveillée à toute cette réflexion autour de la
15 carte électorale, comme j'ai dit, j'ai été engagée
16 dans mon milieu, mais peu en politique, jusqu'à ce
17 que je fasse un engagement actif. Alors pour moi,
18 c'était nouveau et j'ai lu ça avec beaucoup
19 d'intérêt, et cette fois-ci encore, avec beaucoup
20 d'intérêt, de voir toute cette... que ce soit au
21 point de vue des critères de délimitation, par
22 exemple, démographie, géographie, communauté,
23 l'historique aussi. Alors j'aimerais sans doute
24 approfondir même au point de vue de l'historique
25 des différentes circonscriptions de l'Outaouais,

1 parce que mon expérience m'amène à voir...
2 actuellement, on a un Conseil de circonscriptions
3 dans Gatineau qui est formé d'une douzaine de
4 personnes, de différents âges, différents sexes et
5 de différents milieux assez intéressants, et de
6 ces gens-là, en faisant le tour de la table, peu
7 même sont souvent au courant même des
8 délimitations des autres circonscriptions,
9 d'autant plus que le fait du... délimitations à
10 partir des circonscriptions fédérales,
11 circonscriptions provinciales, nous amènent des
12 fois de la confusion, notre député qui est du bloc
13 québécois, Richard Nadeau, la circonscription de
14 Gatineau, nous, on est à cheval sur les deux (2)
15 circonscriptions, alors ça amène des confusions
16 dans l'esprit de certaines personnes.
17 Alors, tout ça pour dire... aussi pour résumer,
18 dire que finalement, dans la population en
19 général, je trouve, en tout cas, qu'il n'y a pas
20 beaucoup de... c'est sûr que lors des élections,
21 on nomme les circonscriptions, parfois les
22 journaux vont se donner la peine de donner les
23 cartes sur les circonscriptions, mais c'est
24 finalement peu connu. Alors j'ai trouvé
25 intéressant ce travail et j'ai trouvé votre

1 travail intéressant.
2 Alors, j'arrive au sujet principal, qui est
3 finalement ce qui est amené comme changement par
4 rapport à la circonscription de Gatineau. J'ai
5 aussi consulté d'autres personnes de ma
6 circonscription, des personnes qui sont des
7 piliers un peu, là, puis qui connaissent bien la
8 circonscription aussi, et ma propre lecture.
9 Alors nous, il y a peu de changement pour toute la
10 partie qui monte le long de la Rivière Gatineau,
11 finalement, ça reste semblable. Le changement qui
12 est apporté est au niveau du secteur Gatineau, qui
13 est une coupure qui est un petit peu naturelle, je
14 dirais, parce que même moi, qui demeure dans le
15 secteur qu'on appelle le secteur Limbourg, Ferme
16 Limbourg, et l'autre partie que vous enlevez
17 actuellement, qui serait ce qu'on appelle le
18 secteur Riviera. Alors, c'est un secteur,
19 Riviera, qui a plus d'histoire, là, qui a été créé
20 il y a à peu près une quarantaine d'années, je
21 dirais, avec des gens qui, sur le long de la
22 Rivière Gatineau, étaient des gens qui étaient
23 établis là d'histoire, il y avait même des
24 familles, là, qui avaient des terres agricoles,
25 qu'ils ont vendues pour tout ce développement,

1 Riviera, je pense c'était des familles Lamarche,
2 si ma mémoire est bonne, qui ont vendu pour ces
3 constructions-là, et tout le long de la Rivière
4 Gatineau, il y a quelques familles, là, qui sont
5 établies depuis longtemps, sur le boulevard
6 St-Louis, là, sur la rue St-Louis. Mais à part
7 ça, ce sont des constructions domiciliaires, donc
8 qui remontent à une quarantaine d'années, même une
9 cinquantaine d'années, autour des années soixante
10 (60) à peu près que Riviera a été fait.

11 Et nous, quand on fait une division de notre
12 circonscription pour des répartitions de dossiers,
13 on considère le secteur Riviera comme un secteur
14 à part, par rapport à notre secteur qui se trouve
15 à partir du Ruisseau Desjardins. Alors, quand je
16 parle de Riviera, c'est du Ruisseau Desjardins
17 jusqu'à la voie ferrée, là, je pense... ou à
18 l'autoroute, jusqu'à l'autoroute. Alors, c'est ce
19 qu'on appelle le secteur Riviera, que vous enlevez
20 actuellement de notre secteur.

21 Alors, l'autre partie qu'il reste de Gatineau est
22 une partie aussi qui est assez homogène, là, qui
23 a été... à part, justement, les gens d'histoire
24 qui sont sur la rue St-Louis aussi, puis quelques
25 centres historiques, il y a toute une communauté

1 qui s'était construite, là, autour du Collège
2 Saint-Alexandre qui, à la suite, c'était une terre
3 agricole, ça aussi, même une terre... parce que le
4 Collège Saint-Alexandre était un collège qui, au
5 départ, était une école d'agriculture, alors avait
6 une immense terre, donc c'est un frère Amet
7 Limbour qui était venu dans le temps parce qu'il
8 y avait des besoins qui avaient été exprimés ici,
9 puis à cause d'une dame Lebaudy, là, qui était une
10 riche possédante en France, il y a eu des dons qui
11 ont été faits. Alors, ils sont venus faire de la
12 prospection, ils ont acheté cette terre agricole
13 et, aujourd'hui, c'est tout un développement
14 domiciliaire. Alors, ce que vous laissez donc
15 dans Gatineau et toute cette partie-là, beaucoup,
16 là, qui a été développée à partir des terres des
17 Pères-du-Saint-Esprit, des spiritains.
18 Alors, c'est un petit peu un bloc assez homogène.
19 D'ailleurs, le vote dans cette partie-là, même au
20 point de vue échevinage, est toujours assez
21 particulier par rapport à la Ville de Gatineau,
22 là.
23 Et ensuite, en montant, alors toutes les
24 municipalités que nous avons, Cantley, Chelsea,
25 c'est des municipalités qui se ressemblent, là.

1 Alors je veux quand même reprendre un petit peu
2 pour faire ça un peu plus articulé, là.
3 Alors, pour l'ajout de la population, pour nous,
4 le fait que vous nous enleviez Riviera, le fait
5 que vous ajoutiez Val-des-Monts, ça veut dire à
6 peu près le même montant de population, ça nous
7 fait deux mille quatre cents (2400) électeurs de
8 plus, alors en termes de population, c'est un
9 changement qui m'apparaît à considérer, là, si on
10 peut dire, c'est comme... ça reste assez
11 semblable, on va jouer autour de cinquante mille
12 (50 000) de population. Je pense que vous
13 dites... on se trouve, à ce moment-là, dans un
14 positif de plus quinze pour cent (15 %), si ma
15 mémoire est bonne; oui, plus treize pour cent
16 (13 %) maintenant par rapport à huit pour cent
17 (8 %) maintenant en positif. Et ça nous donne
18 deux mille trois cent quatre-vingt-quatre (2384)
19 électeurs de plus.
20 Alors, là où il y a un changement... alors dans
21 les points positifs, disons qu'il y a ça, là, ça
22 joue à peu près dans le même taux de population.
23 Pour la modification de la carte en tant que
24 telle, alors comme je disais, la séparation quand
25 même de Riviera par rapport à notre secteur

1 Limbourg n'est pas catastrophique, là, c'est sûr
2 que ça nous fait de la peine parce qu'on perd de
3 bons... des gens avec qui on a fait des relations,
4 là, puis qui sont de nos militants, mais ils ont
5 le choix... je sais qu'ils ont le choix même de
6 continuer à travailler dans la circonscription de
7 leur choix, les partis politiques permettent ça,
8 en tout cas le nôtre permet ça, c'est sûr que le
9 vote se fera dans leur circonscription.
10 Au point de vue des MRC, nous, La Pêche et... ça
11 n'ajoute pas de MRC parce que déjà les... Chelsea
12 et Cantley et Val-des-Monts seront de la même MRC,
13 qui est la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Alors
14 donc, ça nous fera à jouer maintenant, nous
15 autres, comme circonscription... à jouer, c'est
16 une façon de dire, mais... disons, à considérer la
17 MRC de la Haute-Gatineau, là, qui s'appelle la MRC
18 de la Vallée de la Gatineau, ensuite la MRC donc
19 des Collines-de-l'Outaouais, la Ville de Gatineau,
20 alors ce seront les secteurs avec lesquels nous
21 aurons à travailler.
22 C'est sûr qu'au point de vue de territoire, ça
23 change, parce que travailler dans un territoire
24 urbain pour un parti politique et travailler dans
25 un territoire municipal, ce n'est pas tout à fait

1 les mêmes stratégies, disons, puis les mêmes
2 territoires à couvrir. Val-des-Monts est un
3 territoire assez vaste, merci, par rapport à
4 Riviera où est-ce que c'est condensé, comme je dis
5 parfois, aux circonscriptions voisines, je vous
6 envie de travailler dans un secteur urbain où
7 est-ce que, quand il s'agit d'aller faire du
8 porte-à-porte ou qu'il s'agit d'aller faire du
9 renouvellement de carte de membre, le travail est
10 pas mal plus facile que dans les municipalités
11 comme La Pêche ou comme quand on va dans les
12 villages du nord.

13 Au point de vue des commissions scolaires, ça,
14 j'aimerais regarder davantage, je n'ai pas
15 analysé, mais de toute façon, nous, de la
16 circonscription de Gatineau, on joue beaucoup
17 avec... on a beaucoup à travailler avec la
18 Commission scolaire des Hauts-Bois et de
19 l'Outaouais. Alors là, je ne sais pas si
20 Val-des-Monts nous amène une nouvelle commission
21 scolaire, je n'ai pas eu le temps de vérifier
22 ceci.

23 On n'a pas d'université, ni de cégep, nous, sur le
24 territoire de notre circonscription, sauf que
25 l'Université du Québec et le cégep ont des campus

1 dans la région de Maniwaki. Par contre, de nos
2 étudiants, bien entendu, fréquentent le cégep et
3 l'université. Alors, c'est une clientèle, là, qui
4 vient de nos municipalités et de notre partie
5 ville.
6 Alors, ça nous amène un mélange de municipalités,
7 mais... alors un mélange de milieu rural et de
8 milieu urbain auquel on était déjà habitué, si on
9 peut dire, alors ça nous fera un Val-des-Monts
10 maintenant à connaître, à expérimenter, si vous
11 allez de l'avant avec cette délimitation-là.
12 Alors, je soulignais tout à l'heure, justement, et
13 j'y reviens aussi, c'est ça, là, c'est la
14 difficulté dans les villages d'avoir des gens qui
15 acceptent de travailler pour les partis
16 politiques, quand ce n'est pas le parti politique,
17 qui est un peu le parti, là, qui a un peu une
18 hégémonie sur la région, sur notre circonscription
19 ici.
20 Alors, ma conclusion, c'est que pour nous, c'est
21 une délimitation qui est acceptable, ce serait
22 bien reçu parce qu'on dit même que... ce qu'on se
23 disait, c'est que même ça rejoint beaucoup les
24 dossiers qu'on a à couvrir par rapport à des
25 grands dossiers de notre circonscription, à savoir

1 les dossiers qui touchent à la fois des
2 municipalités qui sont rurales et en même temps,
3 dont la population est beaucoup travail et
4 dépendante un petit peu de l'urbain, si je peux
5 dire, parce que beaucoup de ces gens-là, de
6 La Pêche, de Cantley et de Chelsea, sont des gens
7 qui travaillent au niveau de l'urbain, soit au
8 niveau de la fonction publique ou au niveau de la
9 Ville de Gatineau.
10 Et à part ça, bien, les autres dossiers qui sont
11 tourisme, qui sont la partie des lacs, par
12 exemple, pour nous, ça reste un peu semblable, on
13 touchera maintenant la Rivière Lalièvre, alors la
14 question... parce qu'on a une limite avec
15 Val-des-Monts qui va toucher la Rivière Lalièvre.
16 Alors, ça veut dire que, donc, le dossier des
17 algues bleues, par exemple, le dossier de la
18 gestion des eaux des lacs et des rivières est
19 constant, était là déjà, alors va continuer à
20 l'être aussi, et, bien entendu, tous les dossiers
21 agriculture, dossiers foresterie, qui nous
22 touchent beaucoup au nord seront encore des
23 dossiers qui seront présents, avec la municipalité
24 de... avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais, on
25 joue aussi avec l'Agence des forêts privées qui se

1 trouve à Haute-Chelsea, alors qui se trouve aussi
2 sur notre territoire. Alors, ça touche aussi le
3 dossier foresterie.
4 Alors donc, conclusion, c'est acceptable et bien
5 reçu par notre parti.
6 Moi, par contre, je porte aussi au niveau de la
7 Commission une préoccupation plus large par
8 rapport aux régions du Québec, parce que je trouve
9 ça bien, là, le fait de l'équité par rapport au
10 vote de chaque personne. Mais par contre, venant
11 d'une région, qui était la région du
12 Bas-du-Fleuve, région de Rimouski, Témiscouata, je
13 porte aussi beaucoup dans mon coeur ces
14 régions-là, alors je me dis, là où est-ce qu'on
15 coupe des circonscriptions, je trouve qu'il y a
16 aussi une représentation de régions du Québec qui
17 doit être tenue en compte aussi, puis ça, je ne
18 sais pas quelles seront les modifications
19 apportées à un moment donné au point de vue des
20 structures gouvernementales, mais je trouve
21 vraiment que c'est à considérer aussi. À mon sens
22 à moi, il y a une occupation du territoire qui est
23 importante aussi dans un pays. Alors je trouve
24 que, actuellement, cette question-là a été abordée
25 et, pour moi, elle me touche.

1 Alors, c'est à peu près ça que je voulais apporter
2 comme considération à votre intention, alors si ça
3 peut apporter quelques informations qui peuvent
4 vous aider dans votre travail, alors j'en serais
5 heureuse.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Merci beaucoup, madame.

8 Effectivement, là, c'est relativement rare qu'on
9 entend des propos favorables par rapport à notre
10 proposition. Généralement, les personnes qui
11 viennent devant nous ont des critiques parfois
12 sévères à l'égard, en fait, de ce qu'on propose.
13 On est très heureux d'avoir compris la réalité de
14 la région le mieux possible et de pouvoir, donc,
15 avoir proposé un découpage qui convient. Alors,
16 c'est ce qu'on pensait d'abord et vous nous
17 confirmez, en tout cas quant à vous, que ça tient
18 la route, ça va bien, c'est très apprécié,
19 évidemment. Donc, on aura peut-être moins
20 d'ajustement à faire dans cette région-ci qu'on en
21 aura à faire ailleurs.

22 **Mme THÉRÈSE VIEL DÉRY :**

23 Hum hum. Hum hum.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Mais encore une fois, là, vous avez parlé

1 évidemment des régions, croyez bien qu'on est très
2 très conscient de la situation dans laquelle se
3 retrouvent les régions plus éloignées,
4 particulièrement le Bas-Saint-Laurent, la
5 Gaspésie, mais il faut vraiment appliquer la loi
6 telle qu'elle est, hein...

7 **Mme THÉRÈSE VIEL DÉRY :**

8 Hum hum. C'est ce que...

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 ... la loi, c'est d'assurer une représentation
11 équitable de la population électorale. Alors,
12 malheureusement, cette région-là continue de
13 décroître de façon importante, pour vous dire que
14 la circonscription de Gaspé, par exemple, est à
15 vingt-sept mille (27 000) électeurs alors que dans
16 les Basses-Laurentides, on en a une qui...

17 **Mme THÉRÈSE VIEL DÉRY :**

18 Hum hum. Oui.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 ... Masson, qui est à près de soixante et un mille
21 (61 000). Alors, c'est quelque chose qu'il faut
22 absolument corriger, il y a un maximum de cent
23 vingt-cinq (125) circonscriptions. Donc nous
24 comme Commission, on doit agir avec la loi telle
25 qu'elle est.

1 Donc, y a-t-il une solution à cette représentation
2 des régions? Actuellement, en tout cas, ce n'est
3 pas la Loi électorale telle qu'elle existe qui
4 permet de trouver une solution à cela. Et quant
5 à nous, on va faire notre travail du mieux
6 possible, c'est sûr, avec la plus grande... on
7 poursuit vraiment un but de grande équité de
8 justice à travers tout ça, mais on est bien
9 conscient qu'on ne plairait pas partout, hein,
10 c'est sûr que ce qu'on doit faire, ce que la loi
11 nous demande de faire ne fera pas nécessairement
12 le bonheur de tous ceux qui se présenteront devant
13 nous ou de tous ceux qui sont concernés par les
14 décisions que nous devons prendre.
15 À tout événement, je vous remercie beaucoup de
16 votre éclairage, en fait ça nous conforte, je
17 dirais, dans une certaine mesure, en tout cas,
18 quant à vous et quant à votre partie, que la
19 position que nous avons prise, la proposition que
20 nous avons rendue publique convient, et ça nous
21 apparaissait aussi, à la lumière des multiples
22 informations dont on disposait pour faire notre
23 proposition préliminaire comme étant quelque chose
24 de valable. Donc, c'est très apprécié.
25 Je vous remercie beaucoup, madame.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Mme THÉRÈSE VIEL DÉRY :

Merci. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Merci. Très intéressant, merci beaucoup.

Mme THÉRÈSE VIEL DÉRY :

Merci.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, une petite suspension de quelques minutes?

Merci. Ce ne sera pas long. Merci.

- - - - -

SUSPENSION DE L'AUDITION

REPRISE

- - - - -

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, la Commission reprend ses travaux.

S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire, si vous pouvez appeler la prochaine personne.

M. DENIS FONTAINE, secrétaire :

Bien sûr, Monsieur le président. J'appellerais maintenant monsieur Brian Gibb. Monsieur Gibb est président du Parti vert du Québec.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, bonjour monsieur. Nous vous écoutons avec attention.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. BRIAN GIBB

- - - - -

M. BRIAN GIBB :

Merci. Peut-être mes pensées seront moins organisées, comme d'habitude je viens de terminer une campagne, je suis un peu fatigué, mais en même temps je peux dire que j'avais hâte pour avoir l'opportunité. Je suis demandeur dans un recours qui essaie d'établir que notre système électoral ne respecte pas la Charte des droits, article numéro trois (3), mais à cause de ça, je ne parle pas à propos le cas au niveau de... effectivement, le droit de vote sont... appartient à l'individu, et le cas est axé sur ça et, à cause que c'est devant la Cour, je ne parle pas, à propos de mes droits démocratiques, particulièrement le droit de vote.

Mais là, la chose que j'aimerais faire aujourd'hui, c'est peut-être expliquer comment se fait-il, un groupe d'individus décide de déposer un recours comme ça et aussi peut-être... aussi la deuxième chose, c'est d'expliquer c'est quoi la situation ici dans l'Outaouais où, pendant trente (30) ans, on a quelque chose que je n'ai jamais

1 vécu dans ma vie, moi, je viens de l'extérieur de
2 la région, je viens de l'ouest du Canada, de voir
3 une situation où il y a... en anglais, on dit «an
4 institutional lock» sur la représentation dans un
5 région et il y a des effets néfastes à cause de
6 ça.
7 Mais premièrement, j'aimerais juste faire un petit
8 résumé de mon parcours dans la politique parce que
9 je suis... je pense que ce n'est pas habituel de
10 voir quelqu'un qui décide de s'impliquer dans les
11 partis politiques à cause de ses engagements vers
12 la démocratie. En quatre-vingt-dix-neuf (99), je
13 suis devenu membre de l'action démocratique du
14 Québec, à ce moment-là c'était le seul parti qui
15 siégeait à l'Assemblée nationale qui prônait des
16 changements au niveau du système électoral, ça
17 m'interpellait et j'ai décidé de militer et ç'a
18 été une expérience très intéressante d'apprendre
19 comment des partis politiques marchent et aussi le
20 processus décisionnel à l'intérieur, et aussi, en
21 même temps, j'étais vraiment impliqué dans le
22 mouvement de changer le mode de scrutin. Moi,
23 j'ai participé personnellement de... au niveau...
24 la première pétition qui a été envoyée, le cent
25 vingt-cinq (125) personnalités du Québec, qui a

1 été déposée à l'Assemblée nationale, j'étais
2 membre de ce Comité de la... Mouvement de la
3 démocratie nouvelle et j'ai vécu la réaction du
4 gouvernement de... après le... la pétition a été
5 déposée, on avait les états généraux, aussi en
6 même temps on avait la Commission des institutions
7 qui a tranché... bien, a commencé de consulter les
8 experts sur la question du mode de scrutin, j'ai
9 participé aux états généraux et on a vu c'est quoi
10 le résultat, la recommandation, le plus important,
11 le plus significatif, c'était de changer le mode
12 de scrutin. On a vu dans la Commission des
13 institutions, les experts ont dit la même chose,
14 et en regardant l'histoire, je me souviens que la
15 Commission de la représentation électorale,
16 pendant les années quatre-vingt (80), a fait une
17 démarche semblable et la chose qui me dépasse,
18 c'est à chaque fois, il y a une consultation
19 publique, c'est toujours la même recommandation,
20 de procéder à instaurer des éléments de la
21 proportionnalité.

22 Et pour moi, c'est quelque chose que, au niveau de
23 mon engagement politique, comme membre de l'ADQ,
24 je suis une personne qui a commencé une
25 association de membres dans sa cuisine et on a

1 travaillé fort et, finalement, je me suis mis à
2 l'action en deux mille trois (2003) dans la
3 circonscription de Hull, on a cent cinquante (150)
4 membres. On avait zéro (0) en deux mille un
5 (2001), mais on a travaillé fort. Moi, je me suis
6 présenté dans la circonscription de Gatineau et ça
7 a été une expérience de voir comment le système
8 électoral est cruel vers les partis émergents et
9 c'est très intéressant pour moi aussi de voir
10 c'est quoi l'avenir proche pour l'ADQ parce que si
11 ça tombe à quelques points, à dix-sept (17)
12 points, on sait, c'est fort probable que le parti
13 va revenir à une représentation injuste, et ça,
14 c'est vraiment les enjeux aujourd'hui. Mais j'ai
15 vécu ça comme candidat, mais plus particulièrement
16 je trouve qu'au niveau de ma participation au
17 niveau des institutions démocratiques, je peux
18 dire que j'ai fait le tour, parce que dans un
19 parti, il y a des congrès, le Conseil national, et
20 c'est possible pour les membres d'avancer les
21 propositions des résolutions. Et je me souviens
22 à Aylmer, l'ADQ a adopté une résolution s'il
23 formait le gouvernement d'instaurer un mode de
24 scrutin mixte proportionnel, c'est plus ou
25 moins... je veux dire, c'était soixante-quinze

1 (75), cinquante (50), sans la petite modification
2 de l'avant-projet de loi, c'était plus ou moins,
3 moi, je dis, ce serait la proposition à Larocque,
4 c'était André Larocque qui a proposé ça. Ç'a été
5 adopté, c'est devenu une partie de la plate-forme
6 de l'ADQ et pendant la campagne ils parlaient de
7 ça. Je sais que de changer le mode de scrutin, ce
8 n'est pas... n'est beaucoup un capital politique
9 de parler de ça pendant une campagne, mais
10 néanmoins c'était... j'aimais le fait que le parti
11 a respecté ses engagements.
12 Mais je vois (inaudible) dernièrement, par exemple
13 (inaudible) le rapport du Directeur général des
14 élections du Québec qui était publié et, le
15 vingt-et-un (21) décembre, je m'excuse, ils ont
16 essayé de faire passer quelque chose, parce que
17 j'ai lu le contenu du document, c'est excellent.
18 Mais pour moi, comme ancien membre de ce parti, et
19 je dis que j'ai décidé de quitter à cause de
20 qu'est-ce que j'ai trouvé un manque de démocratie
21 dans le parti, mais pour moi, de voir qu'il n'y a
22 aucun mot, pas une intervention, ni le Parti
23 québécois, ni l'ADQ, sur cette question, ça me
24 dépasse, surtout quand c'est un élément clef dans
25 le programme. Et aussi, ça me montre qu'au niveau

1 de la démocratie, nous avons un gros problème.
2 Et moi, je vais faire une distinction. Moi, un
3 des meilleurs choix que j'ai fait dans ma vie,
4 j'ai décidé de déménager au Québec. Je trouve
5 qu'au niveau de la population, il tient au niveau
6 valeur démocratique, plus qu'ailleurs. C'est mon
7 expérience.
8 Mais nous sommes pognés avec le système
9 parlementaire britannique, qui n'a jamais été
10 conçu d'être démocratique dans le sens moderne.
11 On sait, dans l'évolution du droit de vote au
12 Québec, il y avait des... par exemple, d'être
13 juif, la personne n'était pas capable de voter.
14 Au niveau du sexe, les femmes n'étaient pas... le
15 propriétaire avait le droit exclusif.
16 Il y a beaucoup d'évolution.
17 Et au niveau de la population, je pense que pour
18 les gens qui ont un intérêt dans ces questions,
19 c'est clair qu'il y a un gros problème avec la
20 question de la représentation qui est donnée avec
21 ce système, mais j'ai expliqué un peu qu'au niveau
22 d'un engagement, une participation dans le... --
23 comment je vais dire? -- la société civique comme
24 un bon citoyen, j'ai fait ça au niveau d'un parti
25 politique, vraiment déçu au niveau des résultats.

1 On a fait beaucoup de lobby. C'est un petit
2 groupe, je veux dire, vraiment, les gens qui
3 militent, et on fait ça depuis sept (7) ans et on
4 a réussi de... moi, je veux dire, il y avait une
5 promesse électorale deux mille trois (2003), le
6 Parti libéral a parlé d'aller procéder à
7 introduire les éléments de la proportionnalité.
8 Ça, c'est une promesse qui était dans le discours
9 du Trône et comme, moi, je dirais, personne clef
10 dans le mouvement, j'ai rencontré le Ministre
11 Dupuis et il dit carrément : «O.K., on va
12 procéder, mais oublie qu'on va instaurer des
13 changements avant la prochaine élection générale».
14 Ç'a été dur à avaler, ça, mais O.K.
15 On veut avoir... -- bien, on va avoir la
16 Commission spéciale sur la Loi électorale et,
17 O.K., on va travailler avec vous autres. On a
18 fait le plus possible de faire une campagne
19 d'éducation et, pour moi, la tournée a été...
20 comme résultat, c'était extraordinaire, le nombre
21 de personnes qui ont participé, le nombre de
22 personnes qui ont déposé les mémoires, et on avait
23 le rapport de la Commission, il y avait le comité
24 des citoyens, le comité des élus.
25 Et j'ai trouvé encore formidable, ils ont décidé

1 d'écarter le modèle en disant qu'on ne peut pas
2 instaurer le modèle comme il a été proposé.
3 Le comité des citoyens allait beaucoup plus loin
4 dans ses recommandations et on a... il y avait, à
5 un moment donné, c'était le mois de juin, ça fait
6 qu'il y avait la pause d'été, et la réaction du
7 gouvernement c'était d'envoyer la demande au
8 Directeur général des élections pour avoir un
9 rapport, pour clarifier, mais effectivement, il y
10 a un peu une impasse, il n'y avait pas un
11 consensus de changer... dans quelle modalité on va
12 instaurer.
13 Mais comme encore un citoyen, O.K., on prend le
14 processus en bonne foi et, qu'est-ce qu'on a vu,
15 c'est, O.K., le Directeur général a répliqué que
16 ce n'est pas possible de répondre avec les
17 échéanciers et de remettre ça à plus tard. Mais
18 ça, c'est correct, on a... encore, ç'a été
19 difficile à avaler.
20 Et finalement, le rapport a été publié le vingt et
21 un (21) décembre, après les députés ont déjà
22 quitté pour retourner dans leur circonscription.
23 Ce n'est pas juste une question de (inaudible), il
24 y avait des... une chose que j'ai appris, qu'on ne
25 peut pas passer quelque chose au Québec, quelqu'un

1 va remarquer et il y a des journalistes qui ont
2 écrit des articles.
3 Mais moi, je veux dire, au niveau de la question
4 morale, un gouvernement prend l'engagement en
5 promesse électorale et mettre en oeuvre tout un
6 processus, et nous, comme citoyen, on participe en
7 bonne foi. Et finalement, qu'est-ce qu'on a vu?
8 Moi, je dis que le silence, des partis politiques
9 qui siègent à l'Assemblée nationale, trahit les
10 principes de la démocratie, c'est clair. C'est
11 clair.
12 Moi, à cause de ça, je suis... je vais passer
13 devant la Cour, parce que j'ai épuisé la
14 possibilité d'agir comme citoyen dans les
15 institutions actuelles, dans le... dans un parti
16 politique et aussi au niveau d'un processus qui a
17 été entamé par le gouvernement et je trouve que
18 c'est triste, parce qu'on sait que ça coûte cher,
19 ça prend beaucoup de temps et il n'y a rien de
20 garanti non plus.
21 Donc, la situation (inaudible), moi je viens de
22 Saint-Boniface et j'ai vécu... j'ai passé plus...
23 la plupart de ma vie dans une circonscription où
24 c'était possible de changer la représentation et
25 c'était merveilleux, parce qu'autour de la table

1 on avait des discussions très intéressantes au
2 niveau de la politique et, quand j'ai déménagé
3 dans la région, j'ai trouvé que c'était... comment
4 fait-il? Comment fait-il? Il y a des choses qui
5 se passent dans la région. Tout le monde au
6 Québec savent qu'il y a problème, un gros problème
7 avec notre système de santé, tout le monde.
8 Aussi, le taux de décrochage pour nos garçons,
9 c'est presque quarante pour cent (40 %).
10 Au niveau du portrait de la santé de la région,
11 nous sommes avant-derniers, et ça, c'est dans une
12 région où, dans le secteur urbain à Gatineau, nous
13 sommes partie de la ville qui est le plus riche au
14 Canada, et au niveau per capita, nous avons un
15 revenu le plus élevé au Québec.
16 Mais comment fait-il, on a des services publics à
17 piètre qualité? Et moi, comme personne qui étudie
18 des institutions, je sais qu'il y a des
19 corrélations, et une chose au niveau de la qualité
20 de la vie, il y a corrélation avec l'efficacité de
21 gouvernance.
22 Et la chose que je veux dire, au niveau
23 fondamental, je suis avant tout un démocrate et,
24 qu'est-ce que je vois ici, nous sommes loin, loin
25 de la démocratie.

1 Je vais donner un exemple. Moi, j'étudie les
2 données au niveau du Directeur général des
3 élections qui sont publiées et je regarde c'est
4 quoi les résultats et, dans la dernière élection
5 générale, on a encore cinq sur cinq (5/5) députés
6 élus du même parti. Mais si on regarde c'est quoi
7 le taux de participation, on regarde le nombre des
8 électeurs et électrices inscrits sur la liste
9 électorale et voit, à cause d'une participation
10 faible, et comme je parle à propos de
11 «Institutionnel lock», on voit que ça baisse le
12 taux de participation, parce qu'après trente (30)
13 ans, cinq sur cinq (5/5), c'est difficile de
14 convaincre les militants de travailler, de
15 chercher des militants, parce que dans une
16 situation que... c'est fort probable que les
17 résultats sont déjà prévus.
18 Mais dans cette situation en deux mille sept
19 (2007), on avait la plupart des électeurs qui ont
20 décidé de se présenter aux urnes, ont décidé
21 d'appuyer d'autres partis. Le taux d'appui, juste
22 pour les électeurs qui ont décidé de se présenter,
23 c'était dans les quarante (40 %), quarante-cinq
24 pour cent (45 %). Quatre sur cinq (4/5), il y
25 avait moins que cinquante pour cent (50 %). Il y

1 avait juste en Pontiac, où il y avait plus que
2 cinquante pour cent (50 %). Mais globalement,
3 cela signifie que le monopole de... moi, je veux
4 dire, de représentation politique est octroyé à
5 une minorité.
6 Et si on pousse la question un petit peu plus loin
7 et on fait le calcul avec le nombre de gens
8 inscrits sur la liste électorale, c'est vingt-huit
9 pour cent (28 %) des gens qui ont élus cinq sur
10 cinq (5/5) députés, et j'essaie de faire le lien
11 entre la piètre qualité des services publics,
12 parce que finalement, il n'y a aucune imputabilité
13 au niveau des élus, parce que si... on sait que le
14 mode de scrutin uninominal à un tour, il y a un
15 effet de bipolarisation autour d'une question, et
16 ici, c'est la question nationale, les gens, à
17 cause de nos liens socio-économiques avec la
18 Capitale du Canada, ils ont peur de leur option
19 souverainiste, et ça, c'est la motivation numéro
20 1 pour expliquer le penchant de toujours voter
21 pour le parti fédéraliste, mais il y a des
22 conséquences néfastes.
23 Moi, la chose que je parle comme quelqu'un qui a
24 décidé de vivre dans cette région. Moi, j'ai
25 vécu... je peux dire : J'ai vécu la piètre qualité

1 du système d'éducation public en Outaouais. J'ai
2 vu. C'est que moi j'ai enseigné dans un... c'est
3 que je faisais des cours internationaux et les
4 cours réguliers, et moi, je veux dire, j'ai
5 pleuré. J'ai pleuré.
6 Quand j'avais un groupe... j'ai commencé
7 d'enseigner à un groupe régulier, et mon fils, je
8 ne savais pas... je ne savais pas, je viens de
9 l'extérieur, et j'ai pleuré en pensant : Mon Dieu,
10 qu'est-ce que j'ai fait? J'ai mis mon fils dans
11 un système d'éducation où, moi, je veux dire que
12 c'est bien beau au niveau de qu'est-ce qui est
13 conçu sur le papier, la réforme, mais au niveau de
14 l'exécution, encore, c'est de piètre qualité, et
15 comme père, j'avais comme un chagrin de faire ça.
16 Et moi, je suis ici aujourd'hui... oui, je suis le
17 président du Parti vert du Québec, mais je ne
18 parle pas à propos, oui, changer le système va
19 nous donner plus de représentations. Je ne suis
20 pas ici pour ça. Moi, je parle à propos le bien
21 en commun pour les gens ici et les gens qui
22 dépendent sur les services publics, parce qu'on a
23 un écart énorme. On a des gens qui viennent de
24 l'extérieur, qui sont bien éduqués, qui gagnent un
25 salaire très intéressant et, en fait, ils sont

1 beaucoup moins dépendants dans la livraison des
2 services publics, mais pour les gens qui vivent
3 ici, qui sont moins instruits, c'est déplorable.
4 Et qu'est-ce que les gens comme ça peuvent faire
5 pour protester? Normalement, dans une démocratie,
6 nous avons la possibilité de changer notre
7 représentation, d'avoir l'imputabilité.
8 Moi, je vois... pour moi, c'est comme... vraiment,
9 ça ne me dérange pas s'il y a un député qui est
10 Péquiste, Québec Solidaire, Adéquiste, mais au
11 moins, on peut avoir la compétition saine des
12 idées d'avoir une imputabilité, mais ça n'existe
13 pas ici et, à cause de ça, c'est absolument
14 nécessaire pour le bien-être de la population
15 d'avoir la possibilité de changer les
16 représentations, d'avoir l'imputabilité quelque
17 part, et ça, c'est une chose qu'on paye le prix
18 pour l'intransigeance des partis politiques qui
19 siègent à l'Assemblée nationale.
20 On sait. On sait très bien que si on change le
21 système électoral pour aller dans la direction
22 vers la proportionnalité, c'est moins de sièges,
23 c'est moins de sièges pour les partis
24 traditionnels et c'est dans leur intérêt propre,
25 on le sait, mais à un moment donné, il faut se

1 lever debout en disant : «Ce n'est pas Montréal.
2 Ce n'est pas juste, que nous ici, on paye le prix
3 pour l'intransigeance.
4 Et moi, simplement aujourd'hui, moi, je veux
5 passer devant les tribunaux au niveau de la
6 question de oui ou non, le monde de scrutin
7 respecte mes droits démocratiques qui sont
8 garantis par la Charte?
9 Ça, c'est une autre question.
10 Mais pour moi, vraiment, moi, j'ai juste une chose
11 que j'aimerais vous demander, monsieur Blanchet,
12 parce que je trouve que qu'est-ce que vous avez
13 fait avec la décision du gouvernement, d'écarter
14 les audiences publiques et tout le recoupage de la
15 carte, c'était magnifique qu'est-ce que j'ai vu,
16 parce que vous avez exercé, comme vous avez dit
17 très bien, la force morale, et le gouvernement a
18 décidé de changer son idée, et moi, je vois la
19 qualité de votre travail, c'est exemplaire au
20 niveau du recoupage de la carte électorale.
21 J'ai lu le rapport sur les modalités du mode de
22 scrutin, c'était exemplaire.
23 Mais nous sommes à une impasse. Est-ce que c'est
24 nécessaire d'aller à la Cour, de chercher un
25 jugement pour briser l'impasse?

1 Moi, je vous interpelle d'exercer votre force
2 morale, en disant que : Écoute, ça ne fonctionne
3 plus ce système électoral. Ç'a été conçu dans le
4 Moyen-Âge. On sait, avec les changements
5 démographiques, on va répéter ce processus dans
6 deux (2) mandats.
7 J'ai participé en deux mille un (2001) et, en deux
8 mille trois (2003), il y avait déjà douze (12)
9 circonscriptions qui ne se conformaient pas. On
10 sait, d'ici deux mille vingt-cinq (2025), ça va
11 continuer et, en ce moment, c'est le temps de dire
12 publiquement : C'est assez. C'est assez. Ça ne
13 fonctionne pas. Il faut faire quelque chose.
14 Et je trouve que le modèle qui a été proposé et
15 tout le processus, pour moi, ça c'est un projet de
16 société parce que ç'a impliqué les académiques,
17 les politiciens, la population, les
18 fonctionnaires, toute la société a participé de
19 créer ce modèle-là. Les modalités pour moi sont
20 claires. Si les gens veulent avoir un système qui
21 est juste et équitable et qui, à mon avis, qui est
22 bien conçu pour conformer à la réalité actuelle au
23 Québec.
24 Et, en tout cas, ça serait juste le dernier mot
25 pour moi, je vous interpelle d'exercer votre force

1 morale pour dénoncer l'intransigeance.
2 Merci.
3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
4 Alors merci, monsieur Gibb.
5 Croyez bien, effectivement que, dans mon livre à
6 moi, comme je l'ai dit à plusieurs reprises au
7 cours des auditions publiques qu'on a tenues
8 jusqu'à maintenant, parce que le sujet revient de
9 façon récurrente, on a vraiment, en fait, été
10 conscientisé sur le fait que le dossier du mode de
11 scrutin préoccupe plusieurs personnes et, quant à
12 moi, je pense que le débat va se poursuivre. Il
13 n'a jamais été aussi présent dans l'actualité
14 qu'au cours des sept (7) ou huit (8) dernières
15 années et ça va continuer. Encore une fois, comme
16 je le disais plus tôt, ce midi, il y a une
17 parenthèse qui se fait présentement, parce que la
18 loi, telle qu'elle existe actuellement, nous
19 oblige à procéder à la révision de la carte
20 électorale et on va le faire de la façon la plus
21 consciencieuse et la plus équitable possible. Le
22 débat va continuer.
23 Encore une fois, juste une petite parenthèse, en
24 ce qui concerne le délai que ça nous a pris pour
25 produire notre rapport, il faut se rappeler que la

1 commande nous a été faite par le gouvernement à la
2 fin de décembre deux mille six (2006) et, tout de
3 suite après, on est en préparatif d'élections
4 générales qui ont eu lieu au printemps deux mille
5 sept (2007). Alors là, c'était vraiment un choix,
6 là: Est-ce qu'on fait un rapport qui n'aurait pas
7 été satisfaisant ou qui aurait respecté
8 l'échéancier qui était le mois de juin ou si on
9 demandait -- c'est ce que j'ai fait -- au
10 gouvernement, une extension du délai pour qu'on
11 puisse fouiller à fond la question?

12 Quant à nous, c'est ce qu'on préférerait et c'est
13 pour ça qu'on est vraiment fier, finalement, du
14 résultat du rapport qu'on a produit plus tard que
15 tôt, mais qui, en fait, couvrait l'ensemble de ce
16 qu'on voulait couvrir quant à nous.

17 Alors, je vous remercie beaucoup encore une fois,
18 pour votre présentation.

19 **M. BRIAN GIBB :**

20 Merci.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Merci.

23 Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, la
24 prochaine personne?

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

1 suscitées chez moi, autour de cinq (5) points.
2 Premier point -- et votre introduction de la
3 séance cet après-midi l'a déjà soulevé -- je pense
4 qu'en face des trois (3) principes fondamentaux
5 que la Loi électorale prescrit à propos de la
6 représentation effective, à propos de l'égalité
7 des votes et à propos du respect des communautés
8 naturelles, je pense qu'on doit tenir compte de la
9 réalité.
10 Il y a différents facteurs, en grande partie
11 incontrôlables, de la répartition de la population
12 sur le territoire, de sa croissance ou de sa
13 décroissance, sa mobilité. Également l'action
14 d'autres contraintes telles que le nombre fixe, en
15 ce moment, des circonscriptions, qui font que les
16 exigences de ces trois (3) principes entrent en
17 tension, sinon même parfois en conflit. Et dans
18 cette situation, il faut reconnaître qu'aucune
19 solution ne saurait être parfaite. Que la
20 délimitation de la carte électorale exige
21 nécessairement en pratique la recherche réaliste
22 d'un compromis équilibré entre ces principes à
23 satisfaire.
24 Deuxièmement, dans les réactions négatives à votre
25 proposition, on a eu, à mon avis, tendance à

1 privilégier de façon exagérée, le principe du
2 respect des communautés naturelles et le principe
3 de l'effectivité de la représentation au détriment
4 du principe de l'égalité des votes. On a eu
5 tendance à minimiser l'importance de l'égalité des
6 votes en la présentant comme la poursuite
7 injustifiée et simpliste de l'égalité
8 arithmétique, comme si vous-même et votre équipe
9 pratiquiez une espèce d'idolâtrie des statistiques
10 pour les statistiques.
11 Or, les critères quantitatifs sont simplement des
12 critères quantitatifs utiles auxquels on peut
13 ajouter ensuite des subtilités, mais à tout le
14 moins, les critères quantitatifs ont une certaine
15 rigueur non négligeable, et en première
16 approximation, devraient servir de guide,
17 effectivement, pour des principes comme l'égalité
18 du pouvoir électoral et l'égalité des votes.
19 Et alors, j'aimerais simplement rappeler qu'il y
20 a, au contraire, des raisons profondes soutenant
21 la recherche d'une égalité relative des votes. En
22 effet, dans notre régime démocratique, l'égalité
23 du vote, le principe un homme/un vote exprime
24 l'égalité de droits entre les citoyens, d'où
25 qu'ils soient et qui qu'ils soient.

1 L'égalité du vote traduit en particulier l'égalité
2 de leur pouvoir électoral et de leur droit
3 politique, de leur droit d'influencer le choix du
4 gouvernement, d'influencer les politiques des
5 partis qui s'empareront du pouvoir et ainsi de
6 suite. Une égalité approximative en cette matière
7 est donc une condition essentielle de la
8 légitimité de notre système politique et une
9 condition qui peut favoriser entre les citoyens,
10 la cohésion et la solidarité sociale.

11 Je pense, pour ma part, comme citoyen, je suis
12 incapable d'être indifférent à la condition qui
13 fait, pour prendre l'exemple majeur, qu'on a une
14 situation d'une circonscription de soixante mille
15 (60 000) personnes versus une circonscription de
16 vingt-sept mille (27 000) personnes. Dans les
17 faits, j'estime pour ma part que le degré atteint
18 par les inégalités de représentations que votre
19 rapport décrit entre les circonscriptions, malgré
20 la marge généreuse qui accepte des écarts de plus
21 ou moins vingt-cinq pour cent (25 %) autour de la
22 moyenne provinciale, ce degré constitue un
23 problème sérieux qui exige une solution
24 satisfaisante si on désire accorder le respect qui
25 est dû au principe de l'égalité des votes, sans

1 négliger les deux (2) autres, à la recherche d'un
2 compromis équilibré entre les trois (3) principes.
3 En outre, quand on discute d'effectivité de la
4 représentation, notamment sous l'aspect des
5 conditions d'accès mutuels entre les citoyens et
6 les élus, je crois qu'il faut reconnaître que la
7 représentation effective se heurte à un double
8 défi, celui du territoire et celui du nombre.
9 Dans certains comtés ruraux où la densité de la
10 population est faible, c'est la vaste superficie
11 du territoire qui rend difficile l'effectivité,
12 qui rend difficiles les contacts entre le député
13 et les citoyens. Dans certains comtés urbains,
14 c'est le grand nombre des électeurs qui pose
15 problème, car s'il faut bien admettre d'un côté
16 que les grandes distances alourdissent le fardeau
17 des députés dans les comtés ruraux, il faut
18 peut-être aussi admettre d'un autre côté, que là
19 où le nombre d'électeurs est beaucoup plus grand,
20 le nombre de demandes provenant des électeurs
21 l'est également, imposant ainsi un fardeau plus
22 lourd aux députés des comtés plus peuplés, plus
23 typiquement dans ce cas-là, urbains.
24 Et quand on parle du rôle d'ombudsman et de
25 législateur, les députés, que l'on veut faciliter,

1 c'est ça le principe de la représentation
2 effective, bien, si un député a la moitié moins de
3 temps parce qu'il a deux (2) fois plus de demandes
4 pour traiter les demandes de ses concitoyens, il
5 y a un problème d'équité entre les citoyens et pas
6 simplement un problème de surcharge sur le député.
7 Et quand bien même que ça se produirait dans le
8 contexte où le comté en question compte simplement
9 quarante (40) kilomètres carrés de superficie,
10 s'il y a deux (2) fois plus de demandes, c'est
11 deux (2) fois plus de demandes à traiter par le
12 député, non?

13 Quatrièmement. Dans les régions où la population
14 a connu une décroissance marquée, la délimitation
15 de la carte électorale est devenue une tâche
16 impossible, comme votre commission elle-même le
17 reconnaît, en le disant en toutes lettres que dans
18 certaines des région, il est devenu impossible de
19 respecter le critère numérique de la Loi
20 électorale, compte tenu de l'absence de marge de
21 manoeuvre. Ceci m'a beaucoup frappé
22 personnellement dans votre rapport. Et l'un des
23 facteurs majeurs à mon sens évident qui prive la
24 Commission d'une marge de manoeuvre consiste dans
25 la limite de cent vingt-cinq (125) imposée par la

1 Loi électorale au nombre total de
2 circonscriptions.
3 Un bref examen historique permet de voir à quel
4 point l'évolution du nombre de circonscriptions
5 n'a pas suivi l'évolution, c'est-à-dire la
6 croissance de la population électorale. C'est ce
7 que j'ai résumé dans le tableau 1, et qui montre
8 principalement que, alors que le nombre
9 d'électeurs entre mil neuf cent soixante-six
10 (1966) et deux mille sept (2007) a augmenté de
11 soixante-quinze pour cent (75 %), le nombre de
12 circonscriptions, pendant cette période, a
13 augmenté de seize pour cent (16 %), ce qui fait
14 que forcément, le quotient électoral, la taille
15 moyenne du nombre d'électeurs par circonscription
16 a lui aussi augmenté considérablement, de l'ordre
17 de plus que cinquante pour cent (50 %). Et on
18 remarque que pendant la même période, pendant la
19 première moitié de ces quarante (40) années, le
20 nombre de circonscriptions a été ajusté à peu près
21 à tous les sept (7), huit (8) ans jusque mil neuf
22 cent quatre-vingt-neuf (1989), moment où on a
23 atteint et on est passé à la limite fixée par la
24 Loi électorale de cent vingt-cinq (125). Mais
25 depuis ce moment, vingt (20) ans ont passé, la

1 population électorale a augmenté de vingt pour
2 cent (20 %) et le nombre de circonscriptions est
3 demeuré fixe en vertu de la loi, ce qui fait que
4 pendant la même période, évidemment, il y a eu
5 aussi une augmentation de vingt pour cent (20 %)
6 de la taille moyenne des circonscriptions,
7 qu'elles soient rurales ou urbaines.
8 Une autre façon, d'ailleurs, de saisir combien est
9 marqué le décalage qui va croissant entre la
10 population électorale, d'une part, et le nombre de
11 circonscriptions d'autre part, consiste à observer
12 que si l'on voulait maintenir aujourd'hui le
13 quotient électoral de trente-sept mille quatre
14 cents (37 400) électeurs, qui prévalait en
15 quatre-vingt-neuf (89), au moment où était
16 atteinte la limite de cent vingt-cinq (125)
17 circonscriptions, il faudrait porter maintenant ce
18 nombre de circonscriptions à cent cinquante (150),
19 cent cinquante et une (151), et pendant ces
20 derniers vingt (20) ans, la population électorale
21 a augmenté d'un million (1 000 000) de personnes.
22 Cinquième et dernier point. Les réactions
23 négatives à la proposition de la Commission
24 montrent combien il est difficile de satisfaire
25 raisonnablement les trois (3) principes, à la fois

1 sous la contrainte du nombre fixe de cent
2 vingt-cinq (125) circonscriptions, car si la
3 proposition que vous avez présentée parvient
4 effectivement à améliorer le respect accordé à
5 l'égalité des votes, c'est au prix, selon
6 plusieurs critiques qu'on vous a adressées, d'une
7 détérioration des conditions complètes de la
8 représentation effective, par exemple, par
9 l'agrandissement de certaines circonscriptions
10 rurales déjà considérées comme trop vastes et par
11 peut-être un moindre respect de certaines
12 communautés naturelles.

13 Que peut-on envisager, en terminant, du côté des
14 solutions? Comme citoyen, j'estime que les
15 inégalités de représentation liées à la carte
16 électorale, ainsi que le décalage entre la
17 croissance de l'électorat et la stagnation du
18 nombre de circonscriptions ont atteint le point où
19 une révision majeure est requise. Et vous avez
20 indiqué dans votre rapport qu'une révision majeure
21 de la carte... -- et vous avez référé à ce
22 moment-là à un changement, qui est effectivement
23 un changement dans le nombre des circonscriptions
24 -- date aussi de vingt (20) ou trente (30) ans
25 quand on est passé de cent dix (110) à cent

1 vingt-deux (122).
2 De plus, le système électoral québécois -- et les
3 personnes qui sont intervenues et qui m'ont
4 précédé l'ont également mis en valeur -- continue
5 d'être victime aux inégalités de représentation
6 reliées au mode de scrutin uninominal à un tour,
7 lequel est de moins en moins satisfaisant en
8 regard de la diversité croissante des opinions
9 politiques dans notre société. Je ferai remarquer
10 en particulier que la dernière élection, mars deux
11 mille sept (2007), certains commentateurs
12 politiques ont indiqué que, ah bon, il n'y a pas
13 eu beaucoup de distorsion, il y en a eu. Au
14 niveau des résultats globaux, il y a eu des
15 distorsions. Le Parti libéral a obtenu
16 trente-trois pour cent (33 %) des votes, mais
17 trente-huit pour cent (38 %) des sièges. Les deux
18 (2) partis, Parti vert du Québec et le Québec
19 solidaire, ont obtenu respectivement environ
20 quatre pour cent (4 %) chacun, huit pour cent
21 (8 %), ça devrait représenter dix (10) sièges au
22 point de vue strictement arithmétique, si le
23 système était proportionnel. Dans ce cas, ces
24 deux (2) formations ont obtenu zéro siège. Et
25 ceci n'est pas dû à la carte, c'est dû à l'effet

1 conjugué de la carte et du mode de scrutin. Ce
2 sont des inégalités qui résultent des deux (2)
3 facteurs, mais il y a eu des inégalités. Si les
4 résultats de mars deux mille sept (2007) avaient
5 été strictement proportionnel, par exemple, le
6 parti, qui a remporté quarante-huit (48) sièges et
7 qui a pris la gouverne, n'aurait eu que quarante
8 et un (41) députés et non pas quarante-huit (48).
9 Alors, il y a encore des distorsions dues à la
10 carte et au mode de scrutin, et en particulier au
11 mode de scrutin.

12 Pour ces raisons, je crois que, naïveté ou
13 idéisme, je crois que les partis politiques et
14 le gouvernement devraient, dans le cadre de
15 l'Assemblée nationale, s'engager dans un débat
16 ouvert, non pas des négociations entre les whips,
17 un débat ouvert dans les institutions politiques
18 nationales, dans un débat ouvert en vue d'amender
19 la Loi électorale relativement au nombre de
20 circonscriptions, au mode de scrutin, et peut-être
21 aussi certaines autres modalités pertinentes comme
22 le quotient électoral et ses seuils ou la
23 superficie des circonscriptions. On sait que vous
24 avez entendu des suggestions à cet égard qui
25 demanderaient d'être examinées. Quelle est

1 l'implication ou quelles sont les implications
2 d'envisager, par exemple, de différencier le
3 quotient électoral entre certains types de
4 circonscription, un quotient électoral pour les
5 circonscriptions rurales, un quotient électoral
6 pour les circonscriptions urbaines? Est-ce que ce
7 serait quelque chose de sain? On devrait se
8 demander : Est-ce qu'il existe des expériences de
9 cette nature-là à l'extérieur et est-ce qu'on en
10 a tiré des leçons?

11 Mais comme vous l'avez indiqué, votre propre
12 document d'il y a un an est devenu une référence
13 incontournable sur l'ensemble de ces problèmes et
14 devrait être repris par les partis politiques et
15 le gouvernement, dans la mesure où c'est, bien
16 sûr, la responsabilité d'abord du gouvernement et
17 de l'Assemblée nationale de mener la réforme des
18 institutions politiques. Ce n'est pas la
19 Commission de représentation électorale qui peut
20 le faire à elle seule ou qui a le mandat de le
21 faire, non, c'est bien sûr que vous ne l'avez pas,
22 vous avez cependant un pouvoir de recommandation
23 que peut-être vous pourriez utiliser davantage.
24 Je n'ai pas fait la vérification, messieurs,
25 honnêtement, je ne peux pas vous dire si, lors de

1 vos cinq (5) derniers rapports annuels, le
2 Directeur général des élections, ou non, a sonné
3 la cloche en disant nous arrivons à un point où
4 nous ne pourrons plus faire une révision de la
5 carte électorale sans tordre des bras, sans faire
6 de la peine à des gens, parce que cent vingt-cinq
7 (125) circonscriptions ne nous donnent pas de
8 marge de manoeuvre, et également les problèmes
9 reliés au mode de scrutin.
10 Bon. Mais je reconnais que la tâche fondamentale
11 de la réforme des institutions, c'est le
12 gouvernement et les partis politiques à
13 l'Assemblée nationale qui doivent en prendre
14 essentiellement l'initiative. Quel est le rôle
15 exactement que la Commission de la représentation
16 électorale et que le Directeur général des
17 élections peut jouer en vertu de vos lois
18 respectives? Je ne le sais pas et je ne fais pas
19 ici de stratégie pour les partis ou pour la
20 Commission de la représentation électorale,
21 j'exprime la notion, comme citoyen, que les
22 problèmes en question devraient être abordés sur
23 le fond et non pas abordés dans des solutions ad
24 hoc concernant le cas de telle circonscription
25 plutôt que telle autre. Que l'exercice de la

1 révision donne lieu à des consultations sur une
2 proposition précise qui traite éventuellement des
3 délimitations particulières à chacune, parfait,
4 c'est très bien, mais que si on est en face de
5 problème de fond, et on est en face d'un problème,
6 d'un blocage, bien, il faut adresser
7 fondamentalement le blocage qui fait que
8 peut-être, à mon opinion, le nombre de
9 circonscriptions est insuffisant et le mode de
10 scrutin devrait être modifié, mais c'est au
11 Parlement et c'est à l'Assemblée nationale, et au
12 gouvernement de prendre d'abord la responsabilité.
13 Ce débat devrait avoir lieu, à mon sens, et
14 préférablement avant que la Commission ne dépose
15 son rapport final, de façon qu'elle puisse en
16 tenir compte pour l'établissement final de la
17 carte électorale si par hasard un consensus et des
18 décisions de l'Assemblée nationale de faire des
19 amendements à la Loi électorale étaient pris. Je
20 sais que la réponse, comme citoyen, la réponse que
21 vous avez eue pour l'instant, après qu'on a tenté
22 de stopper le processus des auditions publiques,
23 ç'a été : «Pour le moment, les parties sont
24 incapables de s'entendre rapidement derrière les
25 portes closes et, donc, on n'avance pas de

1 modification significative à la Loi électorale,
2 terminez votre travail».

3 Je ne prends peut-être pas pour acquis, naïveté ou
4 idéalisme, je ne prends peut-être pas pour acquis
5 que c'est la dernière parole et qu'après que vous
6 aurez terminé votre consultation, juin, et après
7 que vous aurez peut-être indiqué des éléments sur
8 des modifications que vous êtes prêts à avancer,
9 et après que vous ayez tenu compte de ce que vous
10 allez avoir entendu dans les régions, que sait-on
11 de la réaction du gouvernement et des partis
12 politiques? Mais en tout cas, de la part d'un
13 simple citoyen, préoccupé surtout de l'exercice de
14 la démocratie. Vous l'avez respectée quand vous
15 avez dit récemment -- et quelqu'un l'a souligné --
16 quand vous avez dit : «Oh, semble-t-il, le pouvoir
17 bouge, arrêtons un instant pour leur demander
18 s'ils vont nous donner des nouvelles directives».

19 Et bon, ils ont dit : «Non», après avoir
20 simplement agi pour vous laisser entendre que
21 peut-être vous ne devriez pas bouger, mais ils ne
22 sont pas arrivés avec des directives ensuite. Et
23 là, vous avez dit : «O.K., on a les conditions
24 peut-être qui permettent de reprendre le processus
25 de consultation, Dieu! merci». Bon. Alors,

1 peut-être suite au processus de consultation,
2 néanmoins, du point de vue démocratique, j'estime
3 que ce serait une démarche normale de la part des
4 partis et du gouvernement de regarder le problème
5 au fond plutôt que de faire du patchage et de vous
6 dire : «Bien, O.K.», et surtout si c'est pour
7 faire une... si c'est pour adopter, après le dépôt
8 de votre rapport final, une loi de patchage plutôt
9 qu'un examen de qu'est-ce qu'on doit faire pour
10 adresser les problèmes réels pour rendre le plus
11 effectif possible le travail des législateurs et
12 le travail de la députation et la représentation
13 des citoyens via leurs institutions. Et dans ce
14 débat... -- j'achève -- dans ce débat, l'Assemblée
15 nationale devrait bien entendu s'aider de
16 l'expertise du Directeur général des élections et
17 de votre commission et tirer profit de vos travaux
18 récents, aussi bien sur le mode de scrutin que sur
19 la carte électorale.

20 L'avantage majeur que je vois à cette approche
21 réside dans le fait qu'elle s'attaquerait aux
22 questions fondamentales sous-jacentes à la
23 présente problématique de la révision de la carte
24 électorale, y compris la question du poids
25 politique des régions et qu'elle permettrait de

1 donner à la présente révision de la carte
2 électorale et aux réactions qu'elle suscite, une
3 solution basée sur des principes explicites.
4 J'entends par là que les règles du jeu soient
5 connues pour tout le monde. À quelle condition,
6 par exemple, pourra-t-on décider : «Est-il sain de
7 décider qu'il y aura des exceptions ou pas? Sur
8 la base de quels principes, qui s'appliqueraient
9 autant en milieu urbain qu'en milieu rural ou
10 ailleurs, ou avec les nuances qu'il faut faire?
11 Je ne prétends pas personnellement avoir la
12 réponse complète, loin de là, à ce problème, mais
13 j'aimerais, comme citoyen, qu'il soit traité sur
14 le fond et au mérite, et non pas qu'il soit
15 l'objet purement de décision ad hoc, ce qui n'est
16 pas le cas de ce que vous avez fait. Vous avez
17 tenté de faire, dans un contexte, je pense, de
18 contrainte difficile, c'est-à-dire cent vingt-cinq
19 (125) circonscriptions, pas plus, plus ou moins
20 vingt-cinq pour cent (25 %), le même système et
21 c'est les règles que la loi vous imposait jusqu'à
22 maintenant, vous avez essayé de fonctionner avec
23 les principes... les trois (3) principes de base
24 et d'offrir une solution que, personnellement, je
25 considère juste et équilibrée -- pour reprendre

1 les mots du directeur du Devoir -- comme citoyen,
2 quand je la regarde globalement à l'échelle de
3 l'ensemble du Québec compte tenu le choix
4 difficile. Mais je souhaiterais, pour l'évolution
5 des institutions, qu'il y ait des modifications à
6 la Loi électorale, mais des modifications à la Loi
7 électorale décidées sur la base de principes et
8 discutées à ce niveau et non pas des modifications
9 ad hoc pour céder aux pressions de quelques
10 régions ou de quelques sous-groupes particuliers
11 que ce soit. Et c'est l'avantage majeur que je
12 vois à un débat ouvert. Mais si cette approche
13 législative s'avérait impraticable pour quelque
14 raison que ce soit, y compris la réticence
15 habituelle de la classe politique, au moins celle
16 en place, à modifier sensiblement le système
17 électoral existant, alors pour ma part, je crois
18 que la Commission devrait, dans son rapport final,
19 maintenir, pour l'essentiel, sa présente
20 proposition avec, le cas échéant, des
21 modifications spécifiques particulières dont les
22 auditions publiques auraient convaincu la
23 Commission du bien-fondé, parce que j'estime
24 personnellement, comme citoyen, encore une fois,
25 en plus, j'estime que la situation... qu'on ne

1 peut pas ne pas traiter la situation, parce que si
2 on ne la traite pas, ça veut dire qu'on accepte le
3 statu quo pour les sept (7), huit (8) prochaines
4 années. La prochaine révision sera dans sept (7),
5 huit (8) ans. Je ne pense pas qu'on devrait
6 accepter le statu quo, ni pour des raisons de
7 sagesse politicaillieuse... en tout cas, pas pour
8 des raisons de respect de la démocratie, et ne
9 serait-ce que pour des raisons pratiques parce que
10 l'évolution démographique va se continuer, la
11 situation sera simplement pire dans sept (7), huit
12 (8) ans au prochain exercice. Et dans ce sens-là,
13 je pense, comme citoyen, que s'il n'y a pas un
14 examen sur le fond, d'au moins quelques
15 amendements stratégiques, serait-ce, à la limite,
16 simplement dire, travaillons plutôt... et vous
17 redemander de retravailler votre travail avec cinq
18 (5), dix (10), quinze (15) députés de plus ou
19 circonscriptions de plus, je veux dire, bien, si
20 on ne prend pas cette position, puis à mon avis,
21 serait responsable, bien pour moi, comme citoyen,
22 mon attente vis-à-vis la Commission... et je
23 soutiendrais la Commission, c'est de dire, le
24 meilleur choix, en ce moment, c'est d'aller avec
25 ce que vous avez déposé sous réserve de quelques

1 modifications de détail suite aux auditions, on
2 vivra avec les cent vingt-cinq (125)
3 circonscriptions, puis on aura diminué... bien, on
4 aura commencé de faire face au problème et on
5 vivra tous, comme citoyens ou comme militants
6 politiques ou comme personnes actives dans la
7 politique, on vivra avec une nouvelle
8 délimitation, on pourra... on aura peut-être fait
9 une partie, pas complètement, mais peut-être une
10 partie du rattrapage face au fait qu'on n'a pas
11 suivi l'évolution démographique dans les vingt
12 (20) dernières années et que, maintenant, on se
13 retrouve avec des situations très difficiles,
14 effectivement, très très difficiles à gérer.
15 Merci de votre attention.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors, merci beaucoup.

18 Écoutez, pour un simple citoyen, je vous trouve
19 vraiment très bien éclairé. Vous avez
20 parfaitement saisi les difficultés auxquelles nous
21 sommes confrontés, le contexte dans lequel nous
22 devons agir, ce n'est pas facile, on fait de notre
23 mieux. J'apprécie que vous trouviez qu'on fait
24 notre travail correctement.

25 Écoutez, c'est évident, on s'en est rendu compte

1 très rapidement, la population bouge, hein, comme
2 le titre de notre affiche ici derrière. La
3 Gaspésie, malheureusement, cette région, là, du
4 Bas St-Laurent-Gaspésie, continue malheureusement
5 de perdre de ses citoyens, alors que d'autres
6 régions connaissent une augmentation absolument
7 fulgurante. Si on pense aux Basses-Laurentides,
8 depuis la dernière carte électorale, cette
9 région-là a connu une augmentation de plus de cent
10 mille (100 000) électeurs, alors il faut que ça
11 apparaisse à quelque part dans le redécoupage de
12 la carte.

13 Évidemment, j'ai toujours deux (2) chapeaux, le
14 chapeau de Directeur général des élections que
15 j'ai exercé davantage hier par rapport à celui
16 d'aujourd'hui où je suis président avec membres de
17 la Commission, à titre de président de la
18 Commission de la représentation électorale, et
19 déjà, déjà en deux mille un (2001), lorsque nous
20 avons produit notre rapport, nous invitions,
21 finalement, la classe politique et la population
22 en général à faire une réflexion sur la
23 représentation.

24 La réflexion a débuté et je pense qu'effectivement
25 il y a eu d'importants moments qui ont été vécus

1 avec, justement, les états généraux et ensuite la
2 tournée sur l'avant-projet de loi par la
3 Commission parlementaire spéciale, le rapport
4 qu'on a produit à l'Assemblée nationale en
5 décembre dernier, donc le sujet est vraiment, je
6 dirais d'actualité. Encore une fois, comme je
7 l'ai dit à quelques reprises, on a une parenthèse,
8 là, parce que la loi nous oblige à agir dans un
9 processus avec un échéancier fixé par la loi.
10 Alors là, c'est ça, nous, qu'on a comme
11 Commission, le devoir de respecter. On verra bien
12 ce qui arrivera par la suite. Effectivement, la
13 Commission a le dernier mot sur le projet de carte
14 électorale en autant que le Parlement
15 n'intervienne pas, on verra bien ce qui arrivera
16 pas la suite.

17 Je vous remercie beaucoup pour votre éclairage.
18 Je ne sais pas si mes collègues ont des questions,
19 des commentaires. C'est beau?

20 Alors, merci infiniment.

21 Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, la
22 prochaine personne.

23 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

24 Monsieur le président, je dois vous dire que
25 toutes les personnes qui étaient inscrites sur ma

1 liste ont eu l'occasion de se faire entendre.
2 Peut-être y a-t-il, dans la salle, d'autres
3 personnes qui voudraient intervenir?

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Dans les circonstances, je vais faire comme on a
6 pris l'habitude de faire depuis nos auditions
7 publiques, je vais suspendre nos travaux pendant
8 une quinzaine de minutes et si, d'ici là, il n'y
9 a pas d'autres personnes qui désirent se faire
10 entendre, nous allons ajourner à ce soir dix-neuf
11 heures (19 h).

12 Alors, merci.

13 - - - - -

14 **FIN DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

15 - - - - -

1 Courville et Zacharias ont été nommés par
2 l'Assemblée Nationale, ce qui nous assure de toute
3 l'indépendance nécessaire à l'exercice de nos
4 fonctions.

5 L'audition que nous tenons aujourd'hui dans votre
6 région, en fait, s'inscrit dans le cadre du
7 processus de consultation prévu dans la Loi
8 électorale en vue de l'élaboration de la prochaine
9 carte électorale du Québec. Alors, ce que nous
10 faisons ici est extrêmement important pour nous,
11 ça nous permet de nous éclairer sur la région que
12 nous touchons par notre proposition, pour être
13 bien certains qu'on a compris, finalement, les
14 éléments qui doivent être portés à notre
15 connaissance pour assurer une représentation
16 équitable et juste de la région.

17 Dans un premier temps, je vais demander à mon
18 collègue, monsieur Courville, de vous présenter
19 brièvement le cadre légal dans lequel on a
20 travaillé.

21 Alors, s'il vous plaît, Serge.

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 Merci, monsieur Blanchet.

24 Alors, le travail de délimitation de la carte
25 électorale du Québec exige une analyse rigoureuse

1 et minutieuse. Les règles contenues dans la Loi
2 électorale ont évidemment encadré ce travail et il
3 convient de vous rappeler ce qu'elles sont et
4 surtout ce qu'elles visent.

5 La Loi électorale précise qu'une circonscription
6 doit représenter une communauté naturelle en
7 fonction de facteurs démographiques, géographiques
8 et sociologiques. On parle donc ici de la
9 configuration d'une région, de l'organisation de
10 son réseau routier, des limites des
11 arrondissements, des municipalités et des MRC, de
12 la densité de la population et de son taux de
13 croissance, etc.

14 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
15 façon dont la vie est organisée sur le territoire
16 et la présence de pôles ou de communautés
17 d'intérêts économiques constituent d'autres
18 exemples de facteurs à considérer.

19 De plus, pour assurer une certaine équité entre
20 les circonscriptions et les électeurs, la loi
21 précise que chaque circonscription doit regrouper
22 un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne pas de
23 vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en moins de
24 la moyenne provinciale, soit quarante-cinq mille
25 deux cent sept (45 207) électeurs, selon la liste

1 électorale permanente.
2 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour cent
3 (25 %), qui est parmi les plus élevées au Canada,
4 laisse donc à la Commission une marge de manoeuvre
5 intéressante, ce qui lui permet de bien tenir
6 compte des particularités de chaque région.
7 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
8 équilibre possible entre l'égalité du vote et les
9 communautés naturelles de manière à assurer équité
10 et justice pour l'ensemble des électeurs et
11 électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
12 principes qui ressortent de l'importante décision
13 rendue en dix-neuf cent quatre-vingt-onze (1991)
14 par la Cour suprême du Canada relativement à la
15 délimitation des circonscriptions électorales.
16 Malgré les bouleversements bien compréhensibles
17 que les changements proposés peuvent provoquer
18 dans certaines régions, la Commission ne peut se
19 soustraire à cette obligation de recherche
20 d'équilibre. La délimitation de la carte demande
21 donc de faire, bien évidemment, un examen attentif
22 de chaque région, mais n'oublions jamais qu'elle
23 demande aussi d'avoir à l'esprit le travail
24 d'ensemble de délimitation de toutes les régions
25 du Québec.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Alors, merci, Serge.

3 Et avant de vous céder la parole, je vais demander
4 à monsieur Zacharias de nous résumer brièvement
5 les changements que nous proposons pour la région
6 de l'Outaouais.

7 Alors, s'il vous plaît, John.

8 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

9 Merci, monsieur Blanchet.

10 Je vous invite à regarder les cartes à l'écran
11 afin de vous aider à vous situer. Cette carte-ci
12 montre l'évolution du nombre d'électeurs par
13 municipalité depuis l'an deux mille (2000). Les
14 cercles de couleur rouge indiquent une évolution
15 positive et ceux de couleur bleue, une évolution
16 négative. Vous remarquerez que votre région a
17 connu une croissance très intéressante, non
18 seulement dans Gatineau et ses banlieues, mais
19 également chez certaines municipalités plus
20 rurales.

21 Maintenant, le portrait électoral. À l'étude des
22 cinq (5) circonscriptions de la région, nous avons
23 constaté que toutes respectaient le critère
24 numérique. Néanmoins, la circonscription de
25 Papineau est dite en situation critique, elle

1 compte un nombre d'électeurs élevé qui est en voie
2 de dépasser le maximum permis par la loi. Pour
3 éviter que Papineau ne devienne prochainement en
4 situation d'exception, nous suggérons de lui
5 retirer la municipalité de Val-des-Monts, elle
6 irait rejoindre la circonscription de Gatineau qui
7 comprend déjà notamment la municipalité de
8 Cantley.

9 Pour compenser cet ajout dans la circonscription
10 de Gatineau, nous suggérons de lui retirer la
11 partie sud du secteur Touraine dans la Ville de
12 Gatineau. Cette portion urbaine serait ajoutée à
13 la circonscription de Chapleau dont la limite du
14 côté est se limiterait au boulevard Labrosse et
15 Lorrain.

16 Enfin, nous proposons de légères modifications aux
17 circonscriptions de Hull et de Pontiac. Le
18 territoire de Hull s'étendrait un peu plus à
19 l'ouest jusqu'au chemin Vanier et Rivermead afin
20 d'éviter de diviser certains quartiers
21 résidentiels.

22 Voilà qui résume la proposition de délimitation
23 dans la région de l'Outaouais.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Merci, John.

1 Et c'est maintenant à vous de prendre la parole.
2 Je vous informe que les propos que vous allez
3 tenir seront enregistrés et ils seront même
4 publiés sur le Web, ça va nous permettre, le cas
5 échéant, d'y revenir lorsque nous délibérerons
6 pour prendre notre décision finale sur le projet
7 de carte électorale.

8 Et s'il y a des personnes qui voudraient
9 intervenir et qui ne sont pas inscrites, je les
10 prierais de s'adresser à madame Lucie Julien qui
11 est assise à l'arrière et qui se fera un plaisir
12 de noter vos intentions d'intervention.

13 Sans plus tarder, je vais demander à notre
14 secrétaire d'appeler les premiers intervenants.
15 S'il vous plaît, monsieur Fontaine.

16 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

17 Oui. J'appellerais d'abord monsieur David Pagé.
18 Monsieur Pagé est adjoint parlementaire, il fera
19 une présentation à titre personnel. J'aimerais
20 mentionner que monsieur Pagé nous a remis un
21 mémoire détaillé accompagné de cartes et que ces
22 documents seront déposés sur notre site Web au
23 cours des prochains jours.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Bonjour, monsieur Pagé, nous vous écoutons avec

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

attention.

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. DAVID PAGÉ

- - - - -

M. DAVID PAGÉ :

Monsieur Blanchet, monsieur Courville, monsieur Zacharias.

J'ai préparé, en effet, un document assez complet, donc touchant les cent vingt-cinq (125) circonscriptions du Québec. Je ne sais pas si vous vous souvenez de moi, sûrement pas, vous avez rencontré beaucoup de monde, on s'était déjà vus lors du dernier redécoupage à Laval, j'avais fait une proposition pour les cent vingt-cinq (125) à l'époque et, comme toujours, le sujet me passionne.

Alors, je vais lire mon introduction, je ne passerai pas sur toutes les régions, parce qu'évidemment, ça serait beaucoup trop long, mais je vais principalement m'attarder à l'Outaouais et à la région de Laval, qui sont les deux (2) qui me préoccupent le plus.

Donc, depuis mon adolescence, les questions relevant de l'histoire, de la démographie, de la géographie et de la politique m'ont toujours

1 passionné. J'ai réussi, avec le temps et les
2 études, à trouver un domaine d'intérêt dans lequel
3 je pouvais fondre ces intérêts en un seul, soit
4 celui de la carte électorale.
5 Lors du dernier processus de redécoupage de la
6 carte électorale, j'ai eu la chance de pouvoir
7 vous rencontrer, monsieur Blanchet, lors d'un de
8 vos arrêts à Montréal. À l'époque, je n'avais que
9 vingt (20) ans et vous m'aviez déjà félicité pour
10 la précision de mon travail qui proposait à
11 l'époque un redécoupage pour l'ensemble des cent
12 vingt-cinq (125) circonscriptions. Ça m'avait
13 marqué. À vingt (20) ans on...
14 Une fois de plus cette année, je me présente
15 humblement devant vous pour vous proposer un
16 redécoupage complet de la carte électorale
17 québécoise. J'ai basé l'ensemble de mes travaux
18 sur les trois (3) principes suivants. Le principe
19 le plus fondamental dans notre démocratie est,
20 selon moi, celui selon lequel un électeur égal un
21 vote. En conséquence, je me suis assuré qu'à
22 quelques rares exceptions, la totalité des
23 circonscriptions proposées dans mon projet possède
24 entre quarante et un (41) et quarante-neuf mille
25 (49 000) électeurs. La moyenne québécoise étant

1 de quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
2 électeurs environ.
3 Lors des audiences de deux mille un (2001), vous
4 m'aviez assuré que la proposition de deux mille
5 huit (2008) porterait une attention minutieuse au
6 respect des limites des régions administratives,
7 des MRC, des municipalités et, dans une moindre
8 mesure, des arrondissements dans les grandes
9 villes. À l'époque, déjà on parlait des fusions
10 municipales et, bien que la Commission à l'époque
11 ne voulait pas se commettre, vous m'aviez dit que
12 lors du prochain redécoupage, les limites des
13 nouvelles grandes villes seraient tenues pour
14 acquises.
15 La carte que je vous propose aujourd'hui respecte
16 dans une proportion de quatre-vingt-quinze pour
17 cent (95 %) ses limites, c'est-à-dire qu'elle
18 essaie le moins possible de diviser les MRC ou les
19 municipalités ou de concentrer le plus possible le
20 nombre de circonscriptions à l'intérieur, par
21 exemple, des grandes villes, des nouvelles grandes
22 villes.
23 Une carte électorale se ferait de façon très
24 commode s'il ne s'agissait que d'additionner des
25 électeurs jusqu'à la moyenne de quarante-cinq

1 mille deux cents (45 200) électeurs. La réalité
2 est que l'électeur doit se sentir lié à la
3 circonscription et à son député et cela s'appelle
4 le respect des communautés, qu'elles soient
5 historiques, géographiques, linguistiques ou
6 autres. Je me suis assuré dans la rédaction de la
7 carte que je vous propose de respecter cette
8 réalité le plus possible et je n'ai pas hésité,
9 pour ce faire, à contacter des connaissances et
10 des amis dans les régions que je connais moins
11 pour leur demander leur opinion quant à mes
12 propositions.

13 Il est à noter que n'ayant pas vos moyens de
14 production, tous les chiffres que je vous présente
15 aujourd'hui sont approximatifs à plus ou moins
16 cinq cents (500) électeurs et qu'ils sont basés
17 sur les résultats des élections de mars deux mille
18 sept (2007) contenus dans le rapport du Directeur
19 général des élections sur les élections de deux
20 mille sept (2007).

21 Ce qui fait que je vais faire une parenthèse ici.
22 Si c'est facile d'additionner les électeurs de
23 plusieurs municipalités pour en arriver à un
24 chiffre de MRC ou un chiffre de région
25 administrative, quand on parle d'une ville comme

1 Montréal ou Québec, étant donné que je n'ai pas
2 les cartes avec sections de vote et tout ça, ni
3 vos logiciels, c'est impossible. Dans ma
4 proposition, pour ce qui est des villes de Québec
5 et de Montréal, je ne peux malheureusement pas
6 faire de proposition, parce que je n'ai pas ces
7 outils-là.

8 Je vais donc vous énumérer les propositions que je
9 vous fais aujourd'hui dans le but d'obtenir la
10 meilleure carte électorale possible en vue du
11 respect des trois (3) éléments ci-haut mentionnés.
12 J'ai décidé de ne pas comparer ma carte avec celle
13 proposée par la Commission par manque de temps,
14 parce que plusieurs de vos orientations
15 correspondent également à ce que je propose et
16 pour que vous puissiez vous faire vous-même une
17 idée des différences entre les deux (2) documents.
18 Quelques faits saillants.

19 J'enlèverais une circonscription aux régions de
20 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, comme vous le
21 faites, au Bas-Saint-Laurent, vous le faites
22 également, à Chaudière-Appalaches, c'est
23 également votre cas, et j'ajouterais à
24 Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec et je vais
25 expliquer pourquoi plus tard.

1 J'ajouterais une circonscription dans les régions
2 de la Montérégie, de Lanaudière, de Laval, ainsi
3 qu'une qui chevaucherait les Laurentides et
4 l'Outaouais.
5 Je réaménage de façon majeure les circonscriptions
6 dans les régions des Cantons-de-l'Est, la
7 Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches,
8 principalement dans le but de respecter les
9 dernières fusions municipales et les limites des
10 grandes villes qui ont été ainsi créées.
11 Et je concentre le plus possible les
12 circonscriptions urbaines à l'intérieur des
13 limites des villes, que ce soit Gatineau,
14 Sherbrooke, Trois-Rivières, Lévis, Saguenay et
15 Québec. Montréal, Laval étant des îles, c'est
16 déjà beaucoup plus facile à faire.
17 Je vais vous épargner le bout sur les chiffres,
18 là, je pense que vous les connaissez pas mal.
19 Région d'Abitibi, je vais vous mentionner tout
20 simplement le commentaire de la fin, vous avez les
21 trois (3) circonscriptions que je propose au début
22 et, à la fin du document qui devrait vous être
23 remis, vous avez une carte couleur que j'ai fait
24 imprimer, qui va vous donner une idée de la
25 région, là, d'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

1 au niveau de ce que je propose. Alors, la
2 nécessité d'enlever une circonscription dans la
3 région d'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
4 était devenue une urgence sur le plan de la
5 démocratie. Je sais qu'il existe à l'heure
6 actuelle des débats autour de la création d'une
7 circonscription d'exception englobant uniquement
8 le Nunavik, mais je ne crois pas qu'il revienne à
9 la Commission d'effectuer ce travail qui relève,
10 à mon sens, du domaine partisan et/ou politique.
11 Comme vous pouvez vous en rendre compte, les trois
12 (3) circonscriptions proposées sont toutes situées
13 entre quarante (40) et cinquante mille (50 000)
14 électeurs. Toutes les limites des MRC et les
15 grandes municipalités, que sont Rouyn-Noranda et
16 Val-d'Or, voient leurs frontières respectées.
17 De plus, les trois (3) circonscriptions se
18 retrouvent entièrement à l'intérieur de cette
19 double région. À la limite, la population
20 électorale de Baie-James-Nunavik, si la Commission
21 considère qu'elle est trop basse, pourrait être
22 augmentée au détriment d'Abitibi en lui
23 transférant certaines municipalités situées au
24 nord-ouest d'Amos, dans la MRC d'Abitibi.

25

1 Pour la région qui nous intéresse aujourd'hui,
2 c'est-à-dire Outaouais-Laurentides, la façon dont
3 j'ai décidé de fonctionner pour faire la
4 proposition d'aujourd'hui, c'est que je prends le
5 nombre d'électeurs qui se retrouve à l'intérieur
6 de la région administrative et je le divise par le
7 quotient d'électeurs au niveau national, pour
8 m'assurer le plus possible que les
9 circonscriptions sont à cent pour cent (100%)
10 incluses à l'intérieur des limites de la région
11 administrative.

12 Donc, au niveau Outaouais-Laurentides -- gardez
13 encore en mémoire que ces chiffres-là datent de
14 mars deux mille sept (2007) -- il y avait six cent
15 trente-cinq mille cinq cent cinquante-trois
16 (635 553) électeurs dans la région
17 d'Outaouais-Laurentides, le chiffre divisé par la
18 moyenne de quarante-cinq mille trois cents
19 (45 300) électeurs donne environ quatorze (14)
20 circonscriptions. À l'heure actuelle, il y a huit
21 (8) circonscriptions dans les Laurentides, cinq
22 (5) en Outaouais, ce qui signifierait l'ajout
23 d'une quatorzième circonscription pour les deux
24 (2) régions.

25 Quand je vous dis que je respecte le plus possible

1 les limites des MRC et des grandes municipalités,
2 c'est particulièrement le cas en Outaouais où je
3 propose un réaménagement majeur de la carte
4 électorale pour faire la distinction entre le
5 milieu rural et le milieu urbain. Je propose une
6 circonscription essentiellement rurale qui
7 ressemble beaucoup à sa voisine fédérale si on
8 enlève Buckingham, Masson et certaines
9 municipalités de la MRC des
10 Collines-de-l'Outaouais. Donc, le nouveau comté
11 de Gatineau, Pontiac comprendrait les MRC de
12 Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que
13 les municipalités de Pontiac, La Pêche, Chelsea et
14 Cantley. La population électorale aura été
15 d'environ quarante-six mille cinq cents (46 500)
16 électeurs lors des dernières élections.
17 Je crée trois (3) circonscriptions complètes à
18 l'intérieur des limites de la municipalité de
19 Gatineau et une qui chevauche ce qui reste de la
20 municipalité de Gatineau avec ce qui reste des
21 MRC... de la MRC des Collines-de-l'Outaouais,
22 pardon. Aylmer comprendrait à l'heure actuelle
23 toute l'ancienne municipalité d'Aylmer plus le
24 secteur de Hull situé à l'ouest du boulevard de la
25 Cité-des-Jeunes ainsi qu'au sud du boulevard

1 "Alumetières", jusqu'au Pont Alexandra.
2 Quant à la circonscription de Hull, elle
3 conserverait tout ce qui reste de l'actuelle
4 circonscription de Hull à laquelle on ajouterait
5 tout le secteur de Touraine, Limbourg du côté de
6 Gatineau, situé du côté ouest de l'Autoroute 50.
7 Au niveau de Chapleau, la circonscription serait
8 essentiellement la même qu'à l'heure actuelle,
9 sauf que la limite est du comté serait dorénavant
10 le boulevard Labrosse et la rue Sanscartier et sa
11 continuité, jusque dans la Rivière des Outaouais.
12 Quant à la nouvelle circonscription que je
13 créerais en milieu urbain, je l'ai appelée
14 Val-des-Monts -- le nom n'a pas vraiment
15 d'importance en ce qui nous concerne, là -- ça
16 comprendrait les municipalités de Val-des-Monts,
17 Notre-Dame-de-la-Salette, l'Ange-Gardien, plus les
18 anciennes municipalités de Buckingham et
19 Masson-Angers, ainsi que le secteur de la Ville de
20 Gatineau se retrouvant au nord de l'Autoroute 50
21 et à l'est du boulevard Labrosse.
22 Quant à la MRC de Papineau, je l'enverrais avec sa
23 voisine d'Argenteuil, avec qui elle a déjà été
24 pendant longtemps durant les années quatre-vingt
25 (80) pour créer le nouveau comté d'Argenteuil,

1 Papineau. Aux dernières élections, ce comté-là
2 aurait eu environ quarante-deux mille (42 000)
3 électeurs.
4 Le problème que je voyais... en fait, il y a un
5 seul problème réel... deux (2), pardon, problèmes
6 réels que je voyais avec la proposition de la
7 Commission, c'est que la population électorale en
8 Outaouais, vous l'avez mentionné tantôt, monsieur
9 Zacharias, elle a énormément explosé dans les
10 dernières années. En fait, si on compare la
11 population électorale aujourd'hui avec celle du
12 dernier processus de redécoupage et celui de mil
13 neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), la carte de
14 quatre-vingt-neuf (89), c'est incroyable à quel
15 point ça a augmenté. Il est vrai que les comtés
16 en Outaouais, on peut continuer encore pendant un
17 petit bout à ajouter une municipalité, retirant un
18 petit bout pour les équivaloir, mais il va arriver
19 avec l'Outaouais rapidement, à mon avis, la même
20 chose qu'il est arrivé à Laval la dernière fois,
21 il va falloir bientôt rajouter un comté. En
22 fonctionnant de la manière dont je vous propose,
23 vous allez régler le problème pour un bon moment
24 parce que, justement, en retirant la totalité de
25 la MRC de Papineau et en la joignant avec

1 Argenteuil, vous allez pouvoir, à l'intérieur des
2 autres circonscriptions, faire aller les limites.
3 Le deuxième problème que je voyais, je ne
4 comprenais pas du tout pourquoi est-ce que la
5 Commission tenait à élargir la circonscription de
6 Hull vers l'ouest, si ce n'est qu'elle tenait à
7 inclure la totalité du nouveau quartier, qu'on
8 appelle Le Plateau, dans la circonscription de
9 Hull. La circonscription de Hull aux dernières
10 élections, en fait celle qu'on a eue hier, avait
11 déjà quarante-neuf mille cinquante quelques
12 électeurs alors que celle de Pontiac est beaucoup
13 moins garnie en termes d'électeurs. Si on
14 transfère ce secteur-là, quand on sait que
15 Le Plateau du côté de Hull est pas mal à cent pour
16 cent (100 %) construit, il ne reste vraiment plus
17 grand terrain, alors que du côté de Aylmer, il est
18 à peine à quinze (15 %) ou vingt pour cent (20 %)
19 construit et qu'il reste énormément de potentiel
20 domiciliaire. Si vous rajoutez la totalité du
21 Plateau dans la circonscription de Hull, c'est sûr
22 et certain qu'au prochain processus de
23 redécoupage, le comté va exploser, va être
24 au-dessus de la limite, selon moi.
25 Quand j'ai déménagé dans la région il y a quatre

1 (4) ans, dans Le Plateau, là, dans mon secteur, il
2 n'y avait à peu près rien. Maintenant, c'est à
3 perte de vue, les buildings. Alors, à cette
4 vitesse-là, au prochain redécoupage, Hull va
5 dépasser la limite.

6 Ce que je vous proposerais peut-être de faire, si
7 vous tenez absolument à votre proposition, ce
8 serait de... oui, O.K., transférer la totalité du
9 Plateau dans Hull, mais de retirer la partie de
10 l'actuelle circonscription de Hull, qui est située
11 au sud du boulevard des "Alumetières" et à l'ouest
12 du boulevard St-Raymond, de le transférer dans
13 Aylmer, si vous tenez à respecter les limites
14 géographiques, les routes et tout ça, là.

15 Je vais faire une petite parenthèse au niveau de
16 Lanaudière. La Commission a proposé la création
17 d'une nouvelle circonscription, La Plaine, qui
18 chevauche les régions des Laurentides et
19 Lanaudière, à mon point de vue, ce n'est pas
20 nécessaire d'inclure les Laurentides là-dedans.
21 La région de Lanaudière, avec ses trois cent
22 vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix
23 (324 690) électeurs lors des dernières élections,
24 divisés par la moyenne nationale, donnait déjà
25 sept point deux (7.2) circonscriptions. Alors, il

1 y avait déjà sept (7) circonscriptions au complet
2 qui pouvait rentrer dans la région.
3 Ce que je propose comme redécoupage, c'est qu'au
4 niveau du comté de Terrebonne, la circonscription
5 de Terrebonne, dorénavant, inclut les territoires
6 des anciennes municipalités de Terrebonne et
7 La Plaine. Au niveau de Masson, qu'on parle de la
8 Ville de Mascouche et de l'ancienne ville de
9 Lachenaie. Au niveau de Rousseau, enfin, qu'on
10 arrête de charcuter cette MRC, j'ai travaillé
11 pendant quelques années au bureau du député de
12 Berthier, monsieur Alexandre Bourdeau, et je
13 connais bien le député de l'endroit, François
14 Legault, il se plaignait toujours de n'avoir
15 aucune MRC complète, que sa MRC était toujours
16 charcutée, qu'on lui rajoutait toujours les
17 municipalités autour, qu'on pense à l'Épiphanie,
18 à Sainte-Sophie. Ce que je propose donc pour
19 Rousseau, c'est que le nouveau comté comprenne la
20 totalité de la MRC de Montcalm ainsi que les
21 municipalités de la MRC de Matawini se trouvant le
22 long de la 125, tel que la Commission le propose
23 d'ailleurs.
24 Berthier, mon ancien comté, le comté ingérable,
25 comme on avait l'habitude de l'appeler à cause de

1 l'immensité de sa population et de l'immensité de
2 son territoire, ce que je propose tout simplement,
3 c'est de lui retrancher la municipalité de
4 Lavaltrie. Merci d'avoir enfin fait le transfert
5 de S a i n t e - M é l a n i e et de
6 Sainte-Marcelline-de-Kildare, ça va faciliter
7 énormément le travail des députés en place, de ne
8 plus avoir à se rendre aux réunions de la
9 Commission régionale des élus... pardon, du Centre
10 local de développement et du Centre local d'emploi
11 de la MRC voisine pour une seule municipalité de
12 douze cents (1200) électeurs. Cependant, à
13 cinquante-quatre mille (54 000) électeurs,
14 Berthier est définitivement trop peuplé pour
15 qu'un député puisse y travailler de façon
16 efficace, c'est trop gros. C'est trop gros en
17 territoire, c'est trop gros en population. En
18 retirant la municipalité de Lavaltrie, on se
19 ramasse avec quarante-quatre mille (44 000)
20 électeurs, ce qui est beaucoup plus gérable pour
21 un territoire de cette ampleur-là.

22 Au niveau de Joliette, avec ses quarante-six mille
23 soixante-trois (46 063) électeurs pour la MRC, je
24 ne vois pas de nécessité de faire autre chose que
25 de faire respecter... le comté de Joliette devrait

1 respecter les limites de la MRC, le comté serait
2 beaucoup plus facile à gérer pour le député en
3 place.
4 L'Assomption, c'est le nouveau comté que je
5 créerais de toute pièce, je l'enverrais un peu
6 plus à l'est. Il comprendrait les municipalités
7 de Saint-Sulpice, Lavaltrie, l'Assomption,
8 l'Épiphanie, ainsi que la partie de la
9 municipalité de Repentigny située au nord de la
10 Rivière l'Assomption, ce qui correspond à l'ancien
11 territoire de Le Gardeur. Aux dernières
12 élections, il y aurait déjà eu quarante-cinq mille
13 (45 000) électeurs dans cette circonscription-là.
14 Quant à la circonscription de Repentigny, par
15 rapport à la vôtre, tout ce que je fais, c'est
16 d'enlever la municipalité de Saint-Sulpice, que je
17 transfère dans l'Assomption. Essentiellement, ça
18 reste Charlemagne et l'ancien territoire de la
19 municipalité de Repentigny.
20 Je vais aller tout de suite à Laval. Bon. Voilà.
21 Avec deux cent soixante-dix mille deux cent
22 soixante et un (270 261) électeurs en mars deux
23 mille sept (2007), Laval avait déjà ses six (6)
24 comtés pleins. La Commission a d'ailleurs, enfin,
25 décidé de rajouter une circonscription, ce que je

1 vous avais proposé lors du dernier processus de
2 redécoupage, et je vous en remercie parce que
3 vraiment ça devient nécessaire. Pour avoir milité
4 là pendant longtemps, des circonscriptions à
5 cinquante (55 000), cinquante-six mille (56 000)
6 électeurs, ça commence à faire des grosses
7 campagnes électorales.
8 Donc, la circonscription que je propose cependant
9 diffère un peu de la vôtre, et j'ai également
10 joint une carte à la fin du document. Si vous
11 avez de la mémoire, vous allez vous en souvenir
12 parce que c'est exactement la même que celle que
13 j'ai proposée lors du dernier processus de
14 redécoupage. Depuis huit (8) ans, il y a eu des
15 changements à Laval qui font que cette carte-là
16 est d'autant plus nécessaire, et même réaliste,
17 alors j'y vais rapidement.
18 La circonscription de Fabre. Par rapport à
19 l'actuelle circonscription de Fabre, tout ce que
20 je fais, c'est de lui retirer le secteur qu'on
21 appelle Sainte-Dorothé à Laval, le quartier
22 Sainte-Dorothée, ainsi qu'une partie du quartier
23 Jolibourg. Avec ce redécoupage-là, la
24 circonscription de Fabre se retrouverait
25 complètement dans le nord de l'île, au nord de

1 l'avenue des Bois et de l'Autoroute 440 et à
2 l'ouest de l'Autoroute 15. Le changement serait
3 mineur et la population électorale était d'environ
4 quarante-six mille (46 000) lors des dernières
5 élections.

6 Au niveau de la circonscription de Chomedey. Je
7 retire à l'actuelle circonscription de Chomedey la
8 partie située à l'est du boulevard Curé-Labelle et
9 je lui rattache la totalité du quartier
10 Sainte-Dorothée. Les développements domiciliaires
11 qu'il y a eus depuis huit (8) ans à Laval
12 démontrent que Sainte-Dorothée ressemble de plus
13 en plus à Chomedey au niveau linguistique, au
14 niveau démographique, c'est les mêmes services qui
15 sont offerts d'un bord et de l'autre de
16 l'autoroute, alors il n'y aura pas de difficulté
17 au niveau du député à représenter ces deux (2)
18 secteurs-là de l'île de Laval, là.

19 La circonscription de Vimont. La circonscription
20 de Vimont perd toute sa partie sud et va récupérer
21 la totalité du quartier Auteuil à Mille-Îles.
22 Vimont-Auteuil. Vimont-Auteuil, pour qui connaît
23 le coin, les noms des équipes de base-ball, de
24 basket ball, c'est tout le même quartier, c'est
25 tout le même monde, c'est tout le même secteur, au

1 niveau scolaire, au niveau municipal, c'est les
2 mêmes groupes, c'est les mêmes intervenants.
3 Alors, Vimont serait complètement charcutée de sa
4 partie sud, la limite sud serait dorénavant le
5 boulevard Dagenais, l'autoroute des Laurentides,
6 le boulevard Saint-Elzéar jusqu'à la 19 en
7 direction nord, jusqu'à la Rivière des Mille-Îles.
8 Au niveau de la circonscription de Mille-Îles, ce
9 n'est pas compliqué, c'est exactement la même que
10 la vôtre, toute la partie est de l'île située à
11 l'est de la 19. Il y a d'énormes développements
12 domiciliaires dans les secteurs de Saint-François
13 et dans le secteur... ce qu'on appelle le quartier
14 des Ambassadeurs et il n'y aura pas de problème
15 même si la population électorale de Mille-Isles à
16 l'heure actuelle est un peu inférieure à la
17 moyenne québécoise ça ne sera pas long qu'elle va
18 la rattraper.

19 Au niveau de Laval-des-rapides.
20 Laval-des-rapides, je lui redonne ses anciennes
21 limites, celles des années quatre-vingt-quatorze
22 (94) et quatre-vingt-dix-huit (98). Cependant, je
23 rajoute un petit secteur, c'est-à-dire le secteur
24 qui était dans Mille-Isles entre
25 Notre-Dame-de-Fatima et la 19.

1 Pourquoi je fais ça? Je vais vous expliquer plus
2 tard avec les changements qu'il y a eus à Laval,
3 pourquoi Laval-des-Rapides, selon moi, doit être
4 diminuée et non pas augmentée en termes de taille.
5 Et le nouveau comté, la nouvelle circonscription
6 que je crée de toutes pièces c'est Renaud, qui est
7 située au coeur de l'île, qui inclut tous les
8 quartiers industriels, les centres d'achats, qui
9 est traversée de bord en bord par les autoroutes,
10 qui inclurait également tout le secteur de
11 L'Abord-à-Plouffe, tous les nouveaux quartiers
12 résidentiels qui sont situés en arrière du Costo,
13 encore là pour quelqu'un qui connaît Laval, du
14 côté de Fabreville, là, soit au coin de
15 l'Autoroute 15 et de l'Autoroute 440. Avec un
16 comté comme celui-là, encore là, on respecte les
17 limites, c'est-à-dire Vimont-Sud, le quartier
18 municipal, au niveau municipal, est au complet
19 dans la nouvelle circonscription.
20 Le quartier Renaud est à quatre-vingt-dix pour
21 cent (90 %) au complet dans la nouvelle
22 circonscription, il y a seulement un petit secteur
23 qui est laissé à Laval-des-Rapides. Quartier de
24 L'Abord-à-Plouffe, Quartier du Souvenir. Je me
25 suis vraiment basé sur la carte électorale

1 municipale pour créer ce nouveau comté-là.
2 Alors, à Laval, pourquoi j'ai fonctionné comme ça.
3 Bien, bien que l'ajout d'une sixième
4 circonscription soit devenu une urgence sur le
5 plan démocratique à Laval, cet ajout ne peut pas
6 se faire n'importe comment. Laval a une vie de
7 quartier très importante et la proposition de la
8 Commission semble malheureusement ne pas prendre
9 en compte cette réalité.
10 De plus, les circonscriptions que vous proposez
11 dans ce qu'on pourrait appeler le nord de l'île,
12 ont toutes des populations électorales beaucoup
13 plus basses que celles de Chomedey et
14 Laval-des-Rapides. L'ouverture du métro à Laval,
15 récemment, et les projets de densification
16 immobilière qui sont actuellement en construction
17 vont rapidement pousser ces deux (2)
18 circonscriptions au-delà de la limite maximale,
19 c'est pourquoi je propose que la nouvelle
20 circonscription lavalloise soulage les
21 circonscriptions de Laval-des-Rapides et de
22 Chomedey, d'une partie de ses électeurs.
23 La proposition que je vous fais aujourd'hui, elle
24 n'est pas nouvelle, c'est la même que celle que
25 j'ai faite en deux mille un (2001), sauf que la

1 nouvelle réalité c'est qu'en créant cette
2 circonscription plus au centre de l'île, vous
3 allez donner un souffle à Laval-des-Rapides et à
4 Chomedey, surtout si en plus, les projets de
5 continuation du métro à Laval continuent plus
6 loin, vers le centre d'achat et de l'autre côté,
7 par Côte Vertu. On sait, il y a déjà, en ce
8 moment, des projets de densification le long de
9 l'Autoroute 15, on les voit les tours et tout ça,
10 là.

11 Alors voilà. Pour ce qui est du reste du
12 document, je vais vous le laisser, j'y vais
13 vraiment par région.

14 Une qui m'intéresse particulièrement, c'est au
15 niveau de Sherbrooke. J'ai beaucoup d'amis qui
16 demeurent là-bas, qui m'ont parlé de ce qui avait
17 été au niveau de la proposition puis de leur
18 réticence par rapport à tout ça.

19 Ce que je propose, bien, en fait, vous avez
20 sûrement vu dans les médias un document qui a
21 coulé, qui faisait une proposition pour les
22 Cantons-de-l'Est, je pense que ça venait pas mal
23 de moi. J'ai un ami qui a fait couler
24 l'information à l'intérieur du journal, là-bas, de
25 La Tribune.

1 Ce que je propose comme redécoupage, c'est de
2 respecter les MRC le plus possible. J'en ai mis
3 trois (3), Granit, Les Sources et le Haut
4 Saint-François, pour créer le nouveau comté de
5 Mégantic-Les Sources.
6 J'en ai mis deux (2), Memphrémagog et Coaticook,
7 pour créer un comté frontalier, réunir les
8 populations des deux (2) berges du Lac Massawippi
9 puis du Lac Memphrémagog.
10 Richmond, au nord, qui est dorénavant totalement
11 dans la région des Cantons-de-l'Est, qui inclut la
12 MRC du Val-Saint-François et l'arrondissement de
13 Rock Forest, Sainte-Élie, Dauville.
14 La circonscription de Sherbrooke qui, par rapport
15 à l'actuelle circonscription, se voit simplement
16 retrancher la partie de Mont Bleu, à l'est du
17 boulevard Belvédère, qui s'en va dans la nouvelle
18 circonscription de Saint-François.
19 J'ai un petit peu de difficulté avec le fait de
20 retirer trois (3) municipalités, Waterville,
21 Ascott Corner et Stoke, chacune de leur MRC, pour
22 rajouter, en tout cas, ce que j'en ai compris,
23 tout simplement rajouter de la population à
24 Saint-François alors que, selon les mots mêmes de
25 la députée fédérale du coin, les gens situés à

1 l'est du boulevard Belvédère ont beaucoup plus de
2 liens communs avec les gens de Fleurimont qu'avec
3 les gens de Sherbrooke eux mêmes.

4 Alors voilà.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Merci beaucoup, monsieur Pagé.

7 J'avais beau regarder votre nom, ça me disait
8 quelque chose. Je ne me souvenais plus de vous
9 avoir... de vous physiquement, là.

10 **M. DAVID PAGÉ :**

11 Je n'avais pas de barbe.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Ça me revient. Vous n'aviez pas de barbe, huit
14 (8) ans plus jeune.

15 Écoutez, ça me fait vraiment plaisir de vous
16 accueillir et de voir que vous êtes toujours aussi
17 passionné du domaine que vous l'étiez à l'époque.
18 C'est tout un... c'est tout un travail que vous
19 avez fait là. On vous en félicite. C'est sûr
20 qu'on va regarder ça attentivement, voir comment,
21 ce qu'on a nous-mêmes proposé, pourrait, en fait,
22 ressembler ou, en fait, pourrait être ajusté en
23 fonction de ce que vous proposez.

24 Vous l'avez entendu, là, nos auditions publiques
25 ont commencé déjà depuis trois (3) semaines et on

1 entend beaucoup de commentaires, souvent négatifs,
2 parfois positifs, par rapport à notre proposition.
3 Alors, d'avoir un éclairage recherché, fouillé
4 comme celui que vous avez fait, ça va certainement
5 nous aider.
6 Alors quant à moi, j'apprécie énormément votre
7 contribution, je dirais, à ce défi extraordinaire
8 qu'on a de vouloir s'assurer d'une représentation
9 équitable de la population du Québec à des fins
10 électorales.
11 Alors, vous avez compris le même message que nous,
12 là, à l'effet que la représentation des électeurs
13 est majeure. En fait, il faut s'assurer d'une
14 équité entre les électeurs, en étant bien
15 conscients, finalement, que le territoire du
16 Québec est ce qu'il est, hein, un territoire
17 immense où la population est parfois très
18 concentrée, parfois très dispersée, alors ce n'est
19 pas facile d'en arriver à quelque chose qui soit
20 satisfaisant, c'est même assez déchirant, mais
21 quant à nous, finalement, on a un travail à faire
22 et on va le faire, j'espère bien et j'en suis
23 convaincu même, le plus équitablement possible.
24 Encore une fois, merci beaucoup de votre
25 éclairage.

1 Je ne sais pas si mes collègues ont des questions,
2 des commentaires?

3 Oui, monsieur Courville.

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 J'aurais une petite question.

6 En fait, votre point de départ, si je comprends
7 bien, c'est la région...

8 **M. DAVID PAGÉ :**

9 Oui.

10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11 ... il y a tant de population...

12 **M. DAVID PAGÉ :**

13 Oui.

14 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

15 ... ça donne tant de députés.

16 En même temps, vous voulez respecter les MRC,
17 alors donc je comprends que vous intégrez le tissu
18 rural, le tissu urbain?

19 **M. DAVID PAGÉ :**

20 Oui.

21 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

22 Quand on échange avec les gens en région, bien,
23 certains ont des points de vue, disant : «Bien,
24 par exemple, on voudrait préserver le rural».

25 D'autres vont dire : «Non, on peut l'intégrer».

1 Dans les échanges que vous avez eus avec vos
2 commettants, là, est-ce qu'il y a des points de
3 vue qui ont pu sortir? Est-ce que les gens
4 veulent, par exemple, préserver un tissu qui est
5 rural ou agricole, essentiellement, ou si, par
6 exemple, on préfère avoir des intégrations au
7 milieu urbain, milieu rural? Évidemment, en
8 respectant les MRC, on se retrouve aux prises un
9 peu avec ça.

10 Mais dans les échanges que vous avez eus avec vos
11 gens, comment ça ressort chez vous, ça?

12 **M. DAVID PAGÉ :**

13 Dans tous les échanges que j'ai eus avec des amis
14 un peu partout, à la grandeur du Québec, il y
15 avait toujours le même message qui revenait :
16 Pourquoi qu'ils découpent? Pourquoi qu'ils
17 coupent ma municipalité en deux (2)? Pourquoi
18 qu'ils coupent ma MRC en deux (2)? Pourquoi telle
19 municipalité n'est pas dedans?

20 Il y avait toujours la même... c'était toujours le
21 même message.

22 Dans la proposition que je vous sou mets
23 aujourd'hui, ce que j'ai essayé le plus possible
24 de faire, la base de référence, c'est la région,
25 une région administrative pour X nombre

1 d'électeurs, divisé par le quotient national, me
2 donne tant de circonscriptions, alors voilà, on
3 coupe là-dedans.
4 Et j'ai toujours, ensuite de ça, pris à la base le
5 respect des limites des MRC et des municipalités.
6 Je me faisais des cartes, vous voyez que j'ai...
7 je me suis tout fait ça, je me faisais des cartes
8 et, ensuite de ça, j'additionnais, donc une
9 question de logique. Au niveau des Laurentides,
10 je commençais par le nord, donc la MRC
11 d'Antoine-Labelle, vingt-sept mille (27 000)
12 électeurs, il y en manque environ quinze mille
13 (15 000) pour faire une circonscription, alors on
14 va aller en prendre quinze mille (15 000) dans la
15 MRC des Laurentides. Après ça, il en reste quinze
16 mille (15 000), si je la joins avec la
17 municipalité au sud, voilà, on a une autre
18 circonscription qui s'appelle Bertrand. C'est de
19 même que j'y allais par jeu de dominos, là. Mais
20 j'essayais le plus possible de respecter les
21 limites des MRC, puis les limites des grandes
22 villes.
23 En l'occurrence, par exemple, pour la région de
24 l'Outaouais, les cinq (5) comtés de l'Outaouais
25 ont un pied dans le rural et un pied dans

1 l'urbain, les cinq (5), alors que dans la Ville de
2 Gatineau, il y a suffisamment de population pour
3 faire trois (3) circonscriptions urbaines. Et il
4 reste un nombre d'électeurs, que moi j'ai joint
5 avec une partie des municipalités qui leur
6 ressemblent beaucoup sur le plan démographique,
7 qui sont situés juste au nord dans la MRC des
8 Collines-de-l'Outaouais.
9 Moi, en Outaouais, j'ai commencé par la Ville de
10 Gatineau. J'ai commencé par découper dans la
11 Ville de Gatineau et, ensuite de ça, j'ai regardé
12 autour qu'est-ce qu'il restait. Bien, il me
13 restait une demi-MRC au niveau des
14 Collines-de-l'Outaouais qui a énormément de liens
15 avec les communautés communes voisines du Pontiac
16 et de la Vallée-de-la-Gatineau.
17 On pense, par exemple, à Denholm, à Low, à
18 Kazabazua, à Fort-Coulonge, à Shawville, donc il
19 y avait une réalité là. Alors voilà, j'ai créé un
20 comté rural au complet, qui est situé au nord, qui
21 est beaucoup plus grand, mais qui a une population
22 un peu plus basse que les municipalités urbaines.
23 Ça, c'est quelque chose à laquelle j'ai toujours
24 fait attention, par exemple.
25 Vous allez peut-être voir, au niveau de

1 Chaudière-Appalaches, moi, je ne touche pas du
2 tout aux deux (2) comtés de Lévis et de
3 Chute-de-la-Chaudière. Ce sont des comtés
4 urbains, ce sont des comtés à cinquante et un
5 mille (51 000) électeurs. Ils ne sont pas encore
6 en danger de dépasser la limite qui est d'environ
7 cinquante-sept mille (57 000), si je ne me trompe
8 pas, pas du tout.

9 Moi, personnellement, qu'il y ait plus d'électeurs
10 dans un comté urbain à l'intérieur d'une même
11 région et beaucoup moins dans un comté rural qui
12 est plus grand à couvrir, je n'en fais pas de cas
13 de conscience, là.

14 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

15 Évidemment, vous n'avez pas fait d'audiences
16 publiques.

17 **M. DAVID PAGÉ :**

18 Non.

19 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

20 Je veux dire, les gens qui sont en milieu agricole
21 ne craignent pas la présence de la ville, par
22 exemple, dans les échanges que vous avez pu avoir
23 avec vos gens, là?

24 **M. DAVID PAGÉ :**

25 Qu'est-ce que vous voulez dire, «la présence de la

1 ville»?

2 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3 Bien, les gens qui vivraient dans un milieu
4 purement agricole, est-ce qu'il y aurait une
5 crainte face à un envahissement possible des
6 urbains?

7 **M. DAVID PAGÉ :**

8 Vous voulez dire d'être joint à un comté...

9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10 Oui.

11 **M. DAVID PAGÉ :**

12 ... à une partie de comté urbain?

13 Bien, si on se fie à la réaction, par exemple, de
14 madame Sylvie Roy, la députée de l'ADQ, suite à
15 votre proposition de redécouper Lotbinière, oui,
16 puis moi je sais bien, en tout cas, qu'étant
17 originaire de Mont Laurier, il n'y a pas de grande
18 municipalité à proximité, mais si on était à côté
19 d'une grande ville comme Laval, puis que
20 soudainement, Mont Laurier, la MRC
21 d'Antoine-Labelle était jointe à une ville comme
22 Laval, ouf!, ça ne respecte pas du tout le milieu,
23 là.

24 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25 Je n'aimerais pas ça, parce que j'ai un petit

1 chalet, moi, à Sainte-Véronique, alors...

2 **M. DAVID PAGÉ :**

3 Ah, d'accord.

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 Je vous comprends.

6 **M. DAVID PAGÉ :**

7 C'est ça, ça ne marche pas, là. Puis en
8 l'occurrence, c'est ce qui arrive si je me fis à
9 la proposition que vous faites au niveau de Lévis,
10 il y a une partie de la Ville de Lévis qui s'en va
11 dans Bellechasse, il y en a une partie qui s'en va
12 avec la Nouvelle-Beauce, il y en a une partie qui
13 s'en va avec Lotbinière, alors que dans la ville
14 même de Lévis, il y a suffisamment d'électeurs
15 pour faire deux (2) comtés, point. Puis autour,
16 avec les MRC, si vous prenez juste la peine de
17 regarder la population qu'il y a au niveau des
18 MRC, elles s'additionnent facilement et ce sont
19 des communautés d'intérêt qui ont quand même une
20 certaine logique, là.

21 Dans la mienne, je joins Lotbinière avec la
22 Nouvelle Beauce, il y a vraiment des liens entre
23 les villages de Sainte-Agathe, Sainte-Marie...

24 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25 Hum hum.

1 **M. DAVID PAGÉ :**

2 ... et Saint-Bernard. C'est vraiment une
3 communauté d'intérêt qui est conjointe, là.

4 En joignant ces deux (2) comtés-là, vous avez une
5 circonscription de quarante-six mille (46 000)
6 électeurs.

7 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

8 Merci.

9 **M. DAVID PAGÉ :**

10 Merci.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Très intéressant.

13 John?

14 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

15 Juste pour être clair sur un point.

16 Vous acceptez les deux (2) exceptions, une faite
17 par la Commission et l'autre par décret
18 gouvernemental? Vous acceptez les deux (2)
19 exceptions?

20 **M. DAVID PAGÉ :**

21 Vous parlez de Nunavik?

22 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

23 Non, je parle de l'Ungava et des
24 îles-de-la-Madeleine, parce que ça n'apparaît pas
25 sur la carte (inaudible).

1 **M. DAVID PAGÉ :**

2 Non, pas du tout. Les Îles-de-la-Madeleine, oui,
3 c'est une loi, mais au niveau de Ungava, moi, je
4 considère que ce n'est pas à la Commission de
5 jouer le jeu des politiciens.

6 Moi, Ungava, tout simplement, je la supprime et je
7 la joins avec la partie ouest...

8 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

9 Ah, c'est ça.

10 **M. DAVID PAGÉ :**

11 ... d'Abibiti-Ouest.

12 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

13 Ah oui, je comprends, maintenant.

14 **M. DAVID PAGÉ :**

15 Avec la MRC d'Abitibi-Ouest...

16 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

17 C'est bien.

18 **M. DAVID PAGÉ :**

19 ... la MRC d'Abitibi s'en allant avec la
20 Vallée-de-l'Or.

21 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

22 Mais à l'extérieur de ça, vous voulez que la
23 Commission réduise l'écart ou pratiquer à... je ne
24 sais pas, à dix pour cent (10 %), je n'ai pas fait
25 le calcul, là, mais...

1 **M. DAVID PAGÉ :**

2 Non.

3 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

4 ... entre quarante et un (41 000) et quarante-neuf
5 mille (49 000)...

6 **M. DAVID PAGÉ :**

7 Moi, je me suis imposé... moi, je me suis
8 imposé...

9 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

10 Oui, d'accord.

11 **M. DAVID PAGÉ :**

12 ... moi, je me suis imposé cette règle-là...

13 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

14 Pour... oui.

15 **M. DAVID PAGÉ :**

16 ... pour mon travail à moi, mais pas du tout.

17 Comme je vous disais, je ne vois pas de problème
18 à ce qu'à l'intérieur d'une même région...

19 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

20 Oui.

21 **M. DAVID PAGÉ :**

22 ... d'une circonscription comme Lévis ou
23 Chute-de-la Chaudière ait cinquante-deux (52 000),
24 cinquante-trois mille (53 000) électeurs et que sa
25 voisine pas loin, Frontenac, en ait quarante

1 (40 000), quarante et un mille (41 000).
2 Il y a quand même une réalité. Je ne plaide pas
3 en faveur du «gardons nos cinq (5)
4 circonscriptions à vingt-cinq mille (25 000)
5 électeurs en Gaspésie», pas du tout, mais il reste
6 qu'à l'intérieur d'une même région ou qu'un milieu
7 urbain concentré voit une... ait une population
8 supérieure...

9 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

10 Oui.

11 **M. DAVID PAGÉ :**

12 ... et qu'un milieu rural ait une population
13 inférieure, je n'y vois aucun problème, tant que
14 ça reste à l'intérieur de l'écart du vingt-cinq
15 pour cent (25 %), là.

16 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

17 Merci. J'ai compris.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Merci infiniment de votre présentation, c'est très
20 intéressant et on va la regarder de près.

21 **M. DAVID PAGÉ :**

22 Merci.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Au revoir. Merci.

25 S'il vous plaît, monsieur Fontaine, le prochain

1 intervenant?

2 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

3 Oui. J'appellerais maintenant monsieur
4 Jean-Nicolas Martineau. Monsieur Martineau fera
5 une intervention à titre personnel, s'il est là,
6 bien sûr.

7 Autrement, j'appellerai le prochain intervenant,
8 qui est monsieur Jean-Marc Soucie. Monsieur
9 Soucie est président de l'Association libérale de
10 Pontiac.

11 - - - - -

12 **PRÉSENTATION DE JEAN-MARC SOUCIE**

13 - - - - -

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Alors, bonsoir, monsieur, nous vous écoutons avec
16 attention.

17 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

18 Bonsoir messieurs, madame.

19 Je pense que vous avez copie de...? C'est beau.

20 Quand on parle du mandat de la Commission, vous
21 l'avez en main. «Principe de base», je vais
22 passer par-dessus.

23 Au niveau de «Considération», j'aimerais porter
24 une attention à la circonscription qui représente
25 une communauté naturelle établie en se fondant sur

1 les considérations d'ordre démographique,
2 géographie et sociologique. Je veux juste vous
3 dire que la circonscription de Pontiac, elle est
4 rurale et urbaine, et je pourrais dire que c'est
5 peut-être la deuxième génération qui a déjà vu une
6 réorganisation, puis moi, je fais partie de cette
7 réorganisation-là en étant un ancien citoyen de
8 Fort-Coulonge, je réside maintenant dans le
9 secteur Aylmer, dans la ville de Gatineau, puis il
10 y a beaucoup des gens, comme moi, qui ont déménagé
11 en ville... -- pour nous autres, c'est en ville --
12 à Aylmer, dans le secteur Aylmer. Puis qu'est-ce
13 qu'on a présentement, on est représenté urbain et
14 rural, je pourrais dire que dans une autre
15 génération, ça va être comme très naturel. Pour
16 nous autres, c'est très important parce que nos
17 familles sont dans le Pontiac rural, puis il y a
18 beaucoup de nous qui ont déménagé en ville à cause
19 d'emploi, à cause de l'éducation, etc., qui est
20 demeuré dans le secteur Aylmer, qui est l'ancienne
21 ville d'Aylmer, on trouve ça très important aussi
22 que ça demeure ainsi.

23 Maintenant, je voudrais aller dans la partie
24 «Arguments». Puis quand on dit ça, bien, on dit,
25 on ne peut réduire Pontiac maintenant et augmenter

1 Hull pour la seule raison que la circonscription
2 de Pontiac, dans les prochaines années, va
3 augmenter sa population. Si tel est le cas, la
4 représentativité ne sera pas effective pour les
5 deux (2) prochaines élections et le vote ne sera
6 pas égal. Ce sera la prochaine refonte dans deux
7 (2) élections de recalibrer la circonscription.
8 Dans deux (2) élections, la population de Pontiac
9 aura augmenté, et alors, nous pouvons évaluer s'il
10 faut faire des changements pour assurer que les
11 électeurs de Hull et de Pontiac auront une
12 représentativité effective et un vote égal.
13 La situation actuelle, Hull est à plus six point
14 soixante et un (6.61), Pontiac est à un point
15 soixante et onze (1.71), Gatineau est à huit point
16 zéro huit (8.08), Chapleau à dix-sept point
17 vingt-deux (17.22), Papineau à plus vingt et un
18 (21). On vous dit que comme Pontiac n'est pas
19 au-dessus de ses limites maintenant, et qu'elle ne
20 le sera pas dans les huit (8) prochaines années,
21 après les deux (2) prochaines élections, pourquoi
22 prévoir des choses maintenant quand on pourrait
23 faire des changements dans huit (8) ans, si c'est
24 nécessaire.
25 Donc en ce moment, on est à l'intérieur des

1 limites et on doute fortement qu'on augmente
2 au-dessus du seuil du vingt-cinq pour cent (25 %)
3 d'ici sept (7), huit (8). De plus, si tel est le
4 cas, c'est Chapleau qui risque de se rapprocher du
5 seuil, donc des gens de Chapleau devraient être
6 transférés dans Hull et des gens de Hull, comme
7 tout le Plateau, devraient être annexés à Pontiac,
8 pour une représentation plus équitable. Or, en ce
9 moment, on augmente la population du comté de Hull
10 et on réduit le comté de Pontiac sous le seuil.
11 C'est contraire au mandat de la Commission puisque
12 le poids démographique de Hull est réduit au
13 bénéfice de Pontiac.
14 En fait, la solution plus équitable serait que
15 tout l'ouest du chemin St-Raymond, incluant le
16 Plateau, devrait être inclus dans Pontiac, ce qui
17 augmenterait Pontiac à plus cinq pour cent (5 %)
18 et réduirait Hull au même niveau.
19 On aurait une autre solution. Si Hull ne veut pas
20 prendre de la population à Chapleau, pourquoi?
21 Elle serait séparée par la rivière, qui est
22 obstacle naturel, alors Chapleau devrait donner à
23 Gatineau et, ensuite, Gatineau donner une partie
24 de Chelsea à Pontiac.
25 Bref, de toute façon, en ce moment, l'Outaouais

1 est à l'intérieur des limites, selon la loi. La
2 Commission a le mandat de s'assurer, après deux
3 (2) élections, que la loi soit respectée. Si tel
4 est le cas, elle ne devrait pas intervenir
5 maintenant. La Commission n'a pas le mandat de
6 préparer l'avenir, mais de constater la situation
7 après deux (2) élections. Or, en ce moment,
8 l'Outaouais respecte la règle, donc la Commission
9 ne devrait pas pouvoir changer les limites.
10 À la page 137 du rapport, seule Papineau a
11 vraiment besoin de changement. Donc, Papineau
12 devrait céder un quartier à Gatineau, c'est fait
13 avec Val-des-Monts, et ensuite Gatineau devrait
14 donner un territoire à Pontiac et Chelsea, qui
15 serait la solution.
16 À la page 138 du rapport, la Commission reconnaît
17 que la seule raison de retirer le Parc Champlain
18 du Pontiac est de consolider le quartier dans une
19 seule circonscription, qui est le Plateau et le
20 Parc Champlain. Or, c'est illogique, puisque Hull
21 a une population plus élevée que Pontiac. La
22 raison de le retirer de la population de Pontiac
23 n'est donc aucunement relié à la possibilité de
24 croissance rapide de Pontiac, mais simplement
25 d'unifier le quartier. Or, ce serait beaucoup

1 plus logique de permettre au Parc Champlain, qui
2 a un sentiment identitaire fort avec Pontiac, d'y
3 demeurer et annexer le nouveau quartier où le
4 sentiment identitaire ne peut y être fort entre
5 Hull et Pontiac. Ce faisant, la population de
6 Hull se rapproche de la moyenne et celle de
7 Pontiac augmente quelque peu, mais de façon à ce
8 que le vote des gens soit égal à celui de Pontiac
9 puisque la population y serait équivalente.

10 Ça va jusqu'à date?

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Oui, très bien.

13 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

14 La proposition ajoute à Hull, qui est déjà
15 au-dessus du seuil, et retire du Pontiac qui est
16 déjà plus faible que Hull et qui ferait en sorte
17 que Pontiac se trouve sous la moyenne. Le
18 contraire sera compatible avec la loi,
19 c'est-à-dire que Hull devrait donner le Plateau à
20 Pontiac, le Plateau qui a une population de trois
21 mille trois cent douze (3 312) électeurs. Avec
22 cela, Hull passe de quarante-huit mille (48 000)
23 à cinquante et un mille (51 000), or, Pontiac est
24 déjà seulement à quarante-cinq mille neuf cent
25 quatre-vingt-trois (45 983). Y ajouter les gens

1 du Plateau, qui n'étaient pas déjà dans Pontiac,
2 fait en sorte que Pontiac est sensiblement égale
3 à la population de Hull actuelle, qui est de
4 quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-sept
5 (48 197). Il faudra y ajouter des électeurs du
6 Plateau qui ne sont pas déjà dans le Pontiac et
7 Pontiac sera probablement encore sous la
8 population de Hull. En outre, enlever le Plateau
9 du Pontiac augmente la différence entre la moyenne
10 et Hull, et fait passer Pontiac sous la moyenne
11 provinciale. Hull passe donc de six point six
12 (6.6) à treize point neuf pour cent (13.9 %),
13 alors que le Pontiac va passer de un point sept
14 (1.7) à moins cinq point six (-5.6).
15 Conséquemment, ce n'est pas nécessaire de faire
16 des changements en ce moment. Laissons Hull à six
17 point six (6.6) et, avec une croissance normale,
18 ne se rendra pas à treize point neuf (13.9) d'ici
19 les huit (8) prochaines années, alors que le
20 Pontiac a une croissance plus rapide, augmentera,
21 mais ne se rendra pas, dans les prochains huit (8)
22 ans, à six point six (6.6), ce qui est le niveau
23 actuel de Hull.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Donc, je vous remercie beaucoup.

1 Ce que vous proposez, en bout de ligne, c'est le
2 statu quo, sauf pour la région, évidemment, plus
3 à l'est, là, de Papineau où, là, il y a nécessité
4 d'intervention étant donné la... Chapleau,
5 Papineau, où c'est très élevé, c'est ça?

6 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

7 C'est ça.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 O.K. Bon. On va regarder attentivement ce que
10 vous nous proposez...

11 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

12 Et on regarde aussi... l'importance aussi de
13 garder le statu quo versus qu'est-ce que vous
14 proposez pour Hull aussi, là.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Oui. Hum hum.

17 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

18 De venir chercher le Parc Champlain qui est...
19 qu'on trouve très important versus la population,
20 mais versus aussi les statistiques qui démontrent
21 qu'on est à un point soixante et onze (1.71), là,
22 maintenant, puis avec qu'est-ce que c'est que vous
23 proposez, on va être en-deçà de cinq point... je
24 n'ai pas le chiffre, là... moins cinq point six
25 pour cent (-5.6 %).

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 C'est ça, oui. Chapleau... c'est ça, vous seriez
3 à quarante-deux mille six cent soixante-dix
4 (42 670).

5 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

6 Oui, c'est ça.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 O.K. Quarante-deux mille six cent soixante-dix
9 (42 670), c'est moins cinq virgule six (-5,6)...

10 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

11 Oui.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 ... puis nos projections vous situent, dans quatre
14 (4), cinq (5) ans, à peu près, moins trois (-3),
15 moins quatre (-4). Alors c'est ce qu'on a en
16 tête. Donc, c'est quand même relativement près de
17 la moyenne provinciale, on est loin des écarts du
18 plus ou moins vingt-cinq (25)...

19 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

20 Oui.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 ... mais on comprend finalement votre argument, on
23 va regarder ça avec intérêt, on va examiner ça
24 attentivement.

25 Je ne sais pas si mes collègues ont des questions.

1 John? Serge?

2 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3 Je pense avoir compris.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 C'est beau?

6 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

7 C'est beau? Merci.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci beaucoup.

10 **M. JEAN-MARC SOUCIE :**

11 Merci.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Alors, est-ce qu'il y a d'autres intervenants?

14 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

15 Non, Monsieur le président. Je dois vous dire que

16 toutes les personnes qui s'étaient inscrites pour

17 ce soir ce sont fait entendre. Peut-être y a-t-il

18 d'autres personnes dans la salle qui voudraient

19 prendre la parole?

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Dans les circonstances, on va faire comme on fait

22 d'habitude, je vais suspendre les travaux une

23 quinzaine de minutes.

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

- - - - -

FIN DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE

- - - - -

Je soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de ce que j'ai entendu lors de l'écoute de l'enregistrement numérique de l'audition du CRE du 13 mai 2008, le tout conformément à la loi.

Michel Olivier, s.o.

MO/fg (080513-DGEQ-Gatineau)